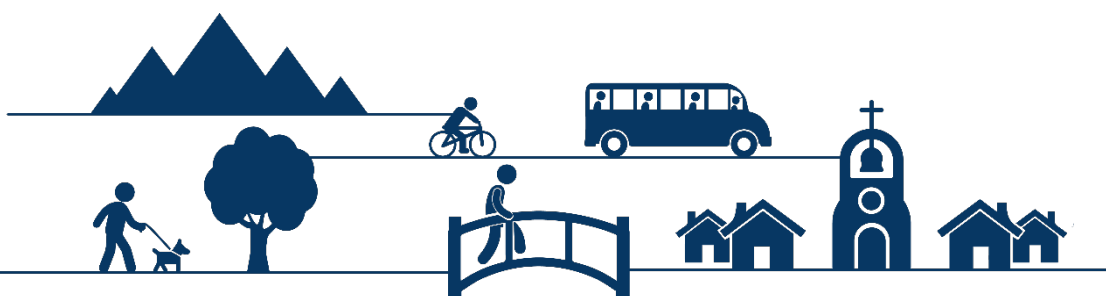




Commune de Savigny

Plan Énergie et Climat 2023 - 2027



Plan Énergie et Climat Communal (PECC)

Document de la commune de Savigny – 18 décembre 2023

Version final – VF 4

Coordination du projet

Chantal Weidmann Yenny – Syndique en charge des dicastère : Administration générale ; Finances ; Urbanisme, environnement ; Bibliothèque ; Églises et répondant de la démarche PECC

Accompagnement et rédaction

eqlosion sàrl – mandataire du Plan Énergie et Climat Communal (PECC) & mandataire pour la démarche participative

Fanny Gabioud – coordinatrice de projets chez eqlosion sàrl

Avant-propos de la Municipalité

Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) démontrent que notre climat change et que ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, les émissions de gaz à effet de serre suivront la trajectoire actuelle et nous amènera à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or, un réchauffement de plus de 1,5 °C causera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C, nettement plus que la moyenne mondiale. C'est une certitude, **il est urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.**

Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.).

Une action climatique ambitieuse constitue une **opportunité économique**. Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergies fossiles (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises régionales (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Investir maintenant permet d'**éviter les coûts futurs** bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)

La mise en place de mesures de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air et du paysage, sécurisation des espaces publics, etc.).

Pour toutes ces raisons, la Municipalité affirme sa volonté d'accompagner à son échelle le Plan Climat cantonal en adoptant et en mettant en œuvre un **Plan énergie et climat communal (PECC)**.

Le présent document a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'État de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'une planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les quatre prochaines années (2023-2027). Il permettra de prioriser les actions communales les plus à même de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter le territoire communal aux conséquences du changement climatique. La démarche se veut inclusive en impliquant, au-delà de l'administration, également les habitants et les habitantes, le Conseil Communal et les acteurs économiques et associatifs de la Commune.

Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITÉ	2
INTRODUCTION	5
LES ENJEUX À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE VAUDOIS	5
<i>Les émissions de gaz</i>	5
<i>Les effets du changement climatique</i>	5
LA NÉCESSITÉ D'UNE ACTION COHÉRENTE À TOUS LES NIVEAUX	6
<i>Niveau fédéral</i>	6
<i>Niveau cantonal</i>	6
<i>Niveau communal</i>	7
PARTIE 1 : ÉTAT DES LIEUX.....	8
1. LA COMMUNE EN BREF	8
1.1. <i>Présentation du territoire communal</i>	8
1.2. <i>Collaboration et associations intercommunales</i>	9
1.3. <i>Démarches climat existantes</i>	10
2. PROFIL CLIMATIQUE	12
2.1. <i>Volet 1 : Émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone)</i>	12
2.2. <i>Volet 2 : Enjeux d'adaptation</i>	20
3. PROFIL ÉNERGÉTIQUE.....	27
3.1. <i>État du parc immobilier</i>	27
3.2. <i>Consommation de chaleur</i>	29
3.3. <i>Consommation d'électricité</i>	29
3.4. <i>Potentiel des énergies renouvelables</i>	30
4. RÉSUMÉ : PARTIE 1	33
4.1. <i>Profil climatique</i>	33
4.2. <i>Profil énergétique</i>	34
PARTIE 2 : OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION	35
5. VISION ET OBJECTIFS	35
5.1. <i>Vision à l'horizon 2050</i>	35
5.2. <i>Objectifs à l'horizon 2030</i>	36
6. PLAN D' ACTIONS 2023 - 2027.....	37
6.1. <i>Actions du bloc Transversal</i>	38
6.2. <i>Actions du bloc Énergie et Mobilité</i>	40
6.3. <i>Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques</i>	42
6.4. <i>Actions moyen-terme : dès 2027</i>	44
7. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE 2023 À 2027	45
7.1. <i>Gouvernance</i>	45
7.2. <i>Sources de financement</i>	46
7.3. <i>Suivi de la mise en œuvre</i>	46
8. COMMUNICATION DU PECC	47
9. CONCLUSION	48
ANNEXES	49
ANNEXE 1 : EXCEL - BILANS CARBONE TERRITORIAL ET ADMINISTRATIF.....	49
ANNEXE 2 : TABLEAU DE SUIVI	49
ANNEXE 3 : CARTES DE SAVIGNY.....	49
ANNEXE 4 : RAPPORT DÉMARCHE PARTICIPATIVE (FICHE N°4)	49

Table des abréviations

BuD	Bureau de la durabilité du Canton de Vaud
CAD	Chauffage à distance
CoCEn	Conception cantonale de l'énergie
DGE	Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DIREN	Direction de l'énergie du Canton de Vaud
ETP	Équivalent temps plein (emploi)
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRD	Gestionnaire de réseau de distribution (électricité)
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFS	Office fédéral de la statistique
PAC	Pompe à chaleur
PACom	Plan d'affectation communal
PECC	Plan Énergie et Climat Communal
REC	Réseau écologique cantonal
SRE	Surface de référence énergétique
STATVD	Atlas statistique du canton de Vaud

Introduction

Les enjeux à l'échelle du territoire vaudois

Les émissions de gaz

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois (Figure 1), les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et l'eau chaude (combustibles : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

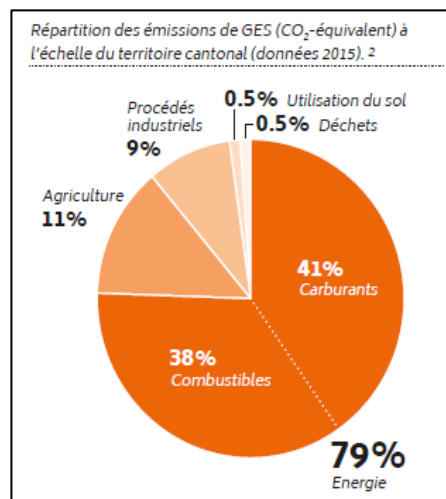


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015) (Source - BuD)

Les effets du changement climatique

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude¹. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition d'essences forestières (ex : épicéa), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud² sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations) présenté à la Figure 2.

Depuis quelques années, les impacts des changements climatiques sont visibles dans notre région avec par exemple des restrictions répétées de la consommation d'eau, l'augmentation des températures ou encore l'intensification des phénomènes météorologiques (orages, grêle).

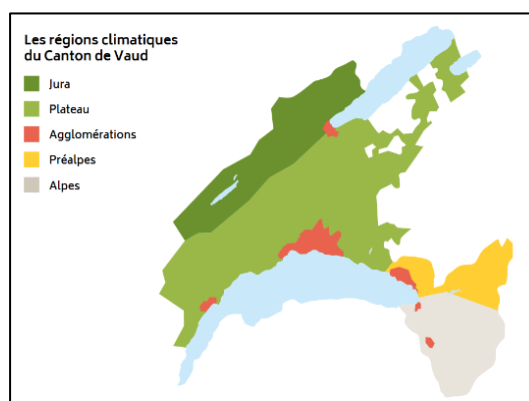


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud (Source - BuD)

¹ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

² Changements climatiques du Canton de Vaud - [Synthèse](#) et [Annexes](#)

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à limiter le réchauffement à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle (première mesure météorologique suisse en 1864). Ainsi, elle s'est engagée à **diminuer les émissions de gaz à effet de serre de moitié d'ici à 2030** (année de référence : 1990). En août 2019 et selon les derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser la neutralité carbone dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 (année de référence : 2000) – grâce à une amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables – ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le 18 juin 2023, le peuple suisse a voté en faveur de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique. Cette loi fixe une neutralité climatique d'ici 2050 (les cantons pour 2040).

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050 (année de référence : 2000). Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050³.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030 (année de référence : 1990). La neutralité carbone est visée d'ici à 2050⁴. Pour l'adaptation, les objectifs sont de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités.

En juin 2023, les citoyennes et les citoyens vaudois ont été appelés à se prononcer au niveau fédéral sur la loi climat et l'innovation et au niveau cantonal sur l'inscription dans la Constitution vaudoise de la protection du climat. Le premier objet a été accepté par 69,5 % de la population vaudoise (Savigny : 64,8 %) et le deuxième objet a été accepté par 62,7 % (Savigny : 57,05 %),

L'initiative populaire cantonale "Pour la protection du climat" pose ainsi de nouvelles conditions-cadres pour la protection du climat à l'échelle du canton de Vaud. Ces dispositions sont désormais inscrites dans la Constitution vaudoise et fixe la protection du climat et de la biodiversité comme l'un des buts et principes de l'action de l'État (modification de l'art. 6 cst-VD) ainsi que l'objectif de neutralité carbone sur le territoire vaudois d'ici à 2050 au plus tard, avec l'objectif pour l'État et les communes de réduire significativement les impacts climatiques négatifs de leurs politiques publiques, ainsi que l'obligation de se doter de plans d'action et d'objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040 (nouvel art. 52b al. 1 et 2 et dispositions transitoires).

³ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs soient revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁴ Afin d'atteindre les deux objectifs du plan climat, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030-

Niveau communal

Les communes ont des leviers d'action en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

L'atteinte des objectifs fédéraux et cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité : communes, entreprises, citoyennes et citoyens.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

Partie 1:

- Un état des lieux est d'abord réalisé pour dresser le profil climatique (chap. 3) et énergétique du territoire de la commune (chap. 4).

Partie 2:

- Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (chap. 5).
- Un plan d'action concret à court, moyen et long terme est ensuite détaillé (chap. 6) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (chap. 7), ainsi que sa communication auprès de la population (chap. 8), sont présentés.

Partie 1 : État des lieux

1. La commune en bref

1.1. Présentation du territoire communal

Le territoire de la Commune de Savigny occupe la partie occidentale du plateau supérieur du district de Lavaux, entre les altitudes de 715 et 906 mètres.

Elle est entourée des communes suivantes : Lausanne, Belmont-sur-Lausanne, Pully, Lutry, Bourg-en-Lavaux, Forel (Lavaux), Servion et Montpreveyres. Sur le territoire se trouve aussi une partie du bois du grand-Jorat



Figure 3 : Situation géographique - Savigny(<https://www.geo.vd.ch/>)

La commune recense 3421 habitant-es (31.12.2022). En 2022, la structure de la population résidente est répartie comme ci-dessous (figure 4).

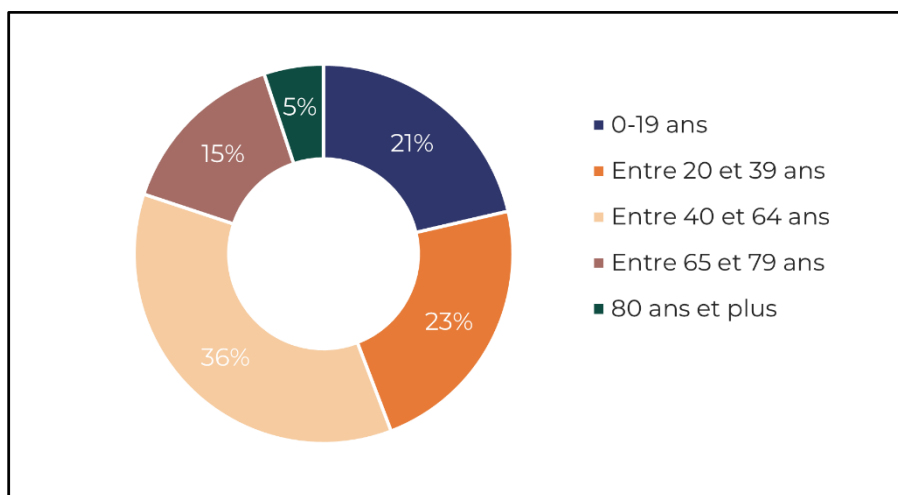


Figure 4 : Répartition démographique - Savigny (STATVD, 2022)

La commune présente une superficie de 1'601 hectares [ha] et son utilisation est répartie de la manière suivante :

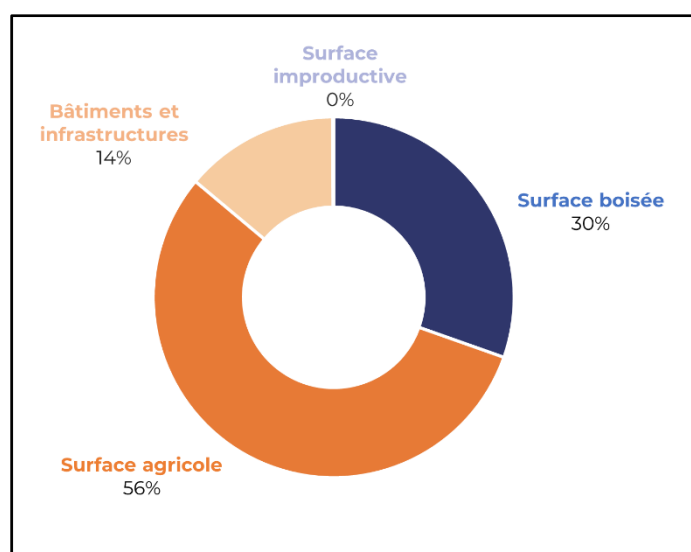


Figure 6 : Utilisation du territoire communal (STATVD, 2013)

L'agriculture occupe 897 ha sur la surface communale, 490 ha sont des surfaces boisées, 4 ha dédiées à la zone industrielle et le reste de la superficie est occupé par les bâtiments et infrastructures.

Le village a une structure d'habitat particulièrement dispersée. Celle-ci remonte aux origines du défrichement des forêts du Jorat effectué à partir du XIIe siècle. Le noyau villageois de Savigny se développa à la suite de la séparation d'avec la Commune de Lutry. Mais la structure bâtie de la commune garde une forte empreinte de ce développement historique, par la grande part de bâtiments en ordre dispersé qui se trouvent, depuis le zonage de la commune, hors zone à bâtir ainsi que par la structure polynucléaire de son territoire communal. Ainsi, à la centralité de Savigny, s'ajoutent les hameaux de la Claié-aux-Moines et de Mollie Margot.

1.2. Collaboration et associations intercommunales

La commune de Savigny fait partie de plusieurs associations. Dans le cadre de cet état des lieux énergie et climat, il s'agit de mentionner particulièrement les suivantes :

- A.S.I.J : *Association scolaire intercommunale du Jorat composée de 10 communes.*
- A.P.E.R.O : *Accueil petite enfance région Oron, propose des solutions relatives à la garde d'enfant à 13 communes.*
- S.D.I.S Cœur de Lavaux : *Service de défense incendie et de secours à 7 communes*
- O.R.P.C Lavaux-Oron : *Organisation Régionale de Protection Civile à 16 communes*
- Lausanne Région : *Association intercommunale à 27 communes*
- Déchetterie Intercommunale des Gavardes (Savigny, Pully et Bourg-en-Lavaux)

1.3. Démarches climat existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune de Savigny n'est pas encore impliquée dans des démarches particulières, à l'exception de ce PECC.

Elle mène, toutefois, déjà différentes actions dans les domaines couverts par le PECC.

1.3.1. Transversale

Domaines concernés	Actions	Date de mise en œuvre
Déchets	Réalisation d'une déchetterie permettant de collecter et recycler une vingtaine de types de déchets et mise en place d'une ressourcerie	2014
Déchets	Élimination des déchets verts à la compostière de La Coulette	1994
Déchets	Collecte des ordures ménagères par des camions utilisant du bio-carburant	2025
Participation et sensibilisation	Mise à disposition d'un terrain communal pour des jardins potagers	2018
Encouragement	Mise à disposition de carte journalières CFF à prix réduit valables sur la plupart des lignes de chemin de fer, de navigation et de bus	2017
Consommation et sensibilisation	Mise à jour régulière des entreprise, commerces et associations de Savigny sur le site internet communal ;	2016
Achat de l'administration	Organisation des événements communaux avec des traiteurs de la région utilisant les produits locaux	2016
Achat de l'administration	Utilisation de produits de nettoyage biologique pour l'entretien des bâtiments communaux.	2015
Achat de l'administration	Acquisition d'un véhicule électrique pour le service des eaux	2022
Achat de l'administration	Utilisation d'outils électriques selon les possibilités pour les services	2020

1.3.2. Réduction des émissions : Energie et mobilité

Domaines concernés	Actions	Date de mise en œuvre
Électricité renouvelable	Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur trois des bâtiments communaux (Ancien Collège, Agora et STEP)	2016/2019/2024
Chauffage	Réduction de la température du chauffage (-2°) dans les bâtiments communaux	2022
Consommation d'électricité	Optimisation du fonctionnement des équipements de la station d'épuration afin d'optimiser la consommation électrique	2019
Assainissement	Pré-étude sur l'assainissement énergétique des bâtiments communaux	2023
Assainissement	Changement des luminaires fluorescents et halogènes par des luminaires LED avec détecteur de mouvement dans les bâtiments communaux	2022

1.3.3. Adaptation au changement climatique : Biodiversité et ressources naturelles

Domaines concernés	Actions	Date de mise en œuvre
Eau	Optimisation du fonctionnement des équipements liés à l'eau potable afin d'optimiser les ressources d'eau	2016
Eau	Remplacement des compteurs d'eau par des compteurs numériques afin de mieux détecter les fuites d'eau potable	2022
Eau	Révision et remplacement des vannes de réseau d'eau potable qui ne sont plus étanches	Entretien courant depuis plusieurs années
Dangers naturels	Cartes des dangers naturels	2014 - 2015
Biodiversité - Sensibilisation	Sensibilisation de la population à la biodiversité (Etang du Grésaley) : Promenade et mise en place de panneaux	2022
Biodiversité - Préservation	Mise en place d'un hôtel à insectes au cimetière	2016
Gestion des cours d'eau	Entretien et aménagement des berges des cours d'eau (Lutrive et Paudèze)	2020 Lutrive 2022 Paudèze

Espaces verts – Forêts	Certification exploitation durable des forêts communales	2003
Espaces verts – Arborisation	Identification d'arbres habitats	2022
Espaces verts – Entretien	Mise en place d'îlots de sénescence dans les zones forestières	2023
Espaces verts - Entretien	Désherbage à la vapeur au centre du village	2019
Espaces verts - Entretien	Utilisation de gazon extensif sur l'entier de la commune (sauf terrain de foot) et plantation de gazon fleuri (zone pilote rte de Mollie-Margot 2 à 6) et de prairie fleurie (talus des nouvelles installations sportives et de la rte du Collège)	2022
Espaces verts - Entretien	Utilisation de terreaux nécessitant moins d'arrosage	2023

De nombreuses actions sont déjà menées dans différents domaines liés au PECC. Il est constaté qu'elles peuvent parfois sembler peu liées entre elles et que certaines thématiques comme l'énergie et la mobilité sont encore peu développées.

Ainsi, le PECC permettra de valoriser et de renforcer les réalisations déjà existantes en les intégrant dans la réflexion liée à la définition du plan d'action. Il permettra d'assurer une cohérence dans les actions menées, d'accélérer la mise en œuvre des actions planifiées tout en proposant de nouvelles mesures.

2. Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Savigny a été réalisé en 2022 sur la base des outils fournis par le Canton. Il donne les indications sur les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre (volet 1) et enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

2.1. Volet 1 : Émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone)

Un bilan carbone quantifie les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par une entité sur une année et identifie les domaines d'activité les plus impactants sur le réchauffement climatique. L'analyse des émissions de gaz à effet de serre (GES) est séparée en deux bilans :

- A. celui du territoire : émissions de l'ensemble du périmètre de la commune (3.1.1) ;
- B. celui de l'administration communale : émissions liées aux activités de l'administration communale (3.1.2).

Les bilans évaluent les émissions directes et indirectes des entités. Les *émissions directes* sont émises directement sur le territoire. Les *émissions indirectes* sont causées par les activités et les consommations du territoire mais ont lieu hors des frontières communales (ex : importations). Cette évaluation permet de sélectionner et de mettre en œuvre des actions ayant un impact sur l'ensemble des émissions.

Les bilans ont été effectués grâce à un outil fourni par le Canton de Vaud (Annexe 1) et élaboré par *Quantis*.

2.1.1. Résultats du territoire communal

Ce bilan correspond aux émissions de gaz à effet de serre totales du territoire de Savigny. La Figure 6 présente la catégorie de ce bilan et la répartition des émissions.

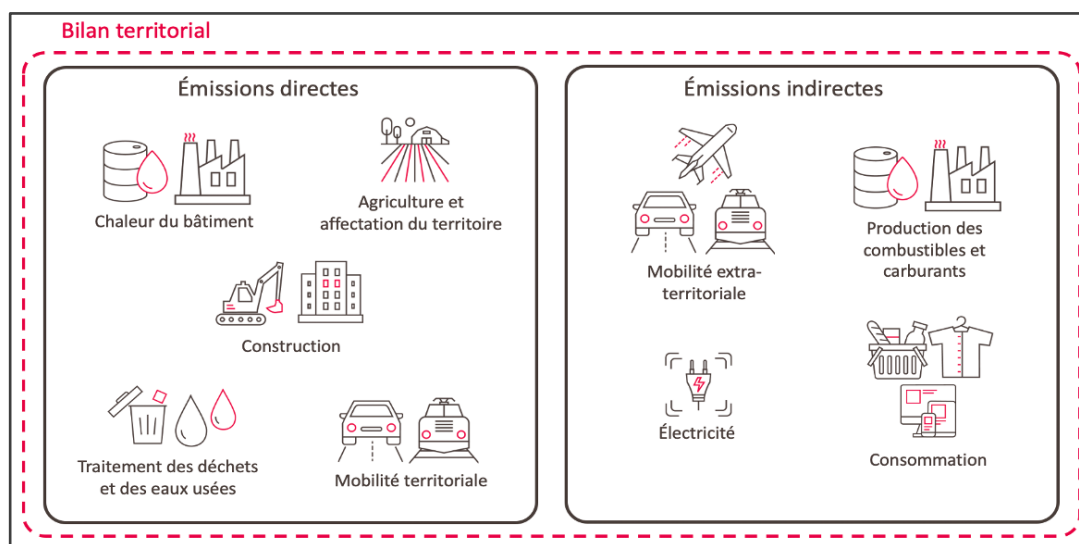


Figure 6 : Résumé du contenu d'un bilan territorial (Source : Quantis)

Le total des émissions territoriales s'établit à 50'000 tonnes d'équivalent CO₂ [t CO₂eq]⁵. Il intègre les émissions directes (18'000 t CO₂eq) et les émissions indirectes (32'000 t CO₂eq).

Les émissions du territoire de Savigny sont réparties en plusieurs catégories (Figure 7) : l'énergie (25% des émissions), la mobilité (25%), le traitement des déchets et des eaux usées (0%), l'agriculture et l'affectation du sol et du territoire (8%), construction et infrastructure (5%) et finalement la consommation (37%).

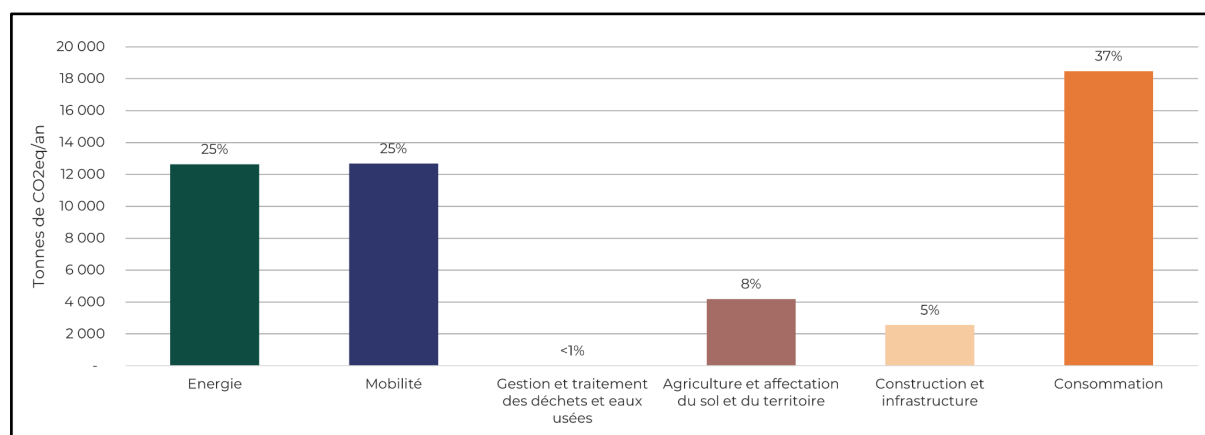


Figure 7 : Émissions de GES du territoire par catégorie - Savigny (2019)

Les émissions totales de Savigny sont évaluées à 14,8 tonnes CO₂eq par habitant-e et par an⁶. Cette valeur, présentée à la Figure 8, permet une comparaison entre la commune et la

⁵ Les résultats d'un bilan carbone portent sur l'ensemble des principaux gaz à effet de serre (GES) et pas uniquement le CO₂. Les principaux GES sont : le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane (CH₄) (Source : [WWF Suisse](#)). Pour une meilleure lecture, les émissions de chaque gaz et leur potentiel de réchauffement ont été transformés en "équivalent CO₂" ou CO₂eq, une unité de mesure qui uniformise l'effet des différents GES.

⁶ Cette valeur ne signifie pas que les habitant-es de Savigny sont exclusivement responsables de ces émissions. En effet, une partie des émissions sont par exemple générées par l'industrie d'exportation présente sur le territoire, l'agriculture ou encore par les déplacements de pendulaires externes.

moyenne d'émission nationale. Le graphique expose également les objectifs de réduction tels qu'identifiés par la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris.

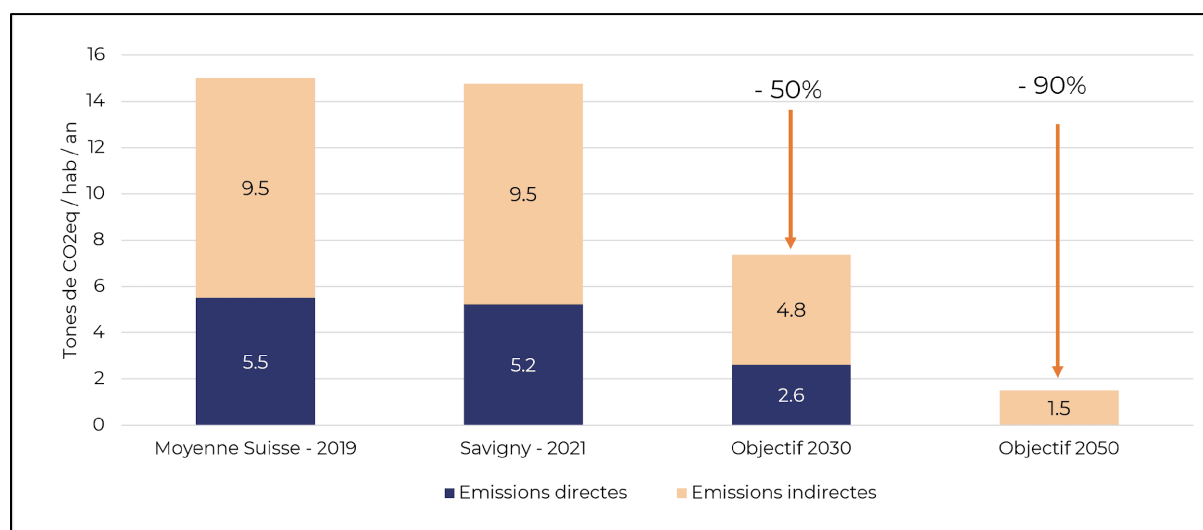


Figure 8 : Objectifs de réduction alignés avec la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris

Ainsi, les émissions totale des habitant-es de Savigny sont inférieures à la moyenne suisse qui est de 15 tonnes CO₂eq par habitant-e et par an. Et 65 % des émissions de GES de la Commune sont des émissions extraterritoriales/indirectes sur lesquelles les leviers d'actions sont plus difficiles à mettre en œuvre. La sensibilisation des citoyen-nes est absolument nécessaire pour permettre une forte réduction des émissions de GES par habitant-es afin d'atteindre les objectifs fixés.

Les parties A à C ci-dessous se concentrent sur les différentes catégories les plus émettrices – énergie, mobilité, consommation – afin de comprendre quels sont les facteurs qui influencent le plus le résultat de la commune. Les détails des autres catégories – déchets, affectation du sol, construction – peuvent être retrouvés en Annexe 1.

A. Energie

La contribution de **l'énergie** inclut la chaleur (chauffage et eau chaude) et l'électricité consommée (hors chaleur). **L'énergie correspond à 25 % des émissions totales.** Les données de consommation des différents types de combustibles ont été fournies par la Direction de l'Energie du Canton de Vaud (DIREN).

Sur le total de 12'600 tCO₂eq émis par la catégorie énergie, 66% sont liées à des émissions directes et 34% à des émissions indirectes.

Le graphique (Figure 9) présente la consommation des différents agents énergétiques de la commune toutes catégories confondues (chauffage, eau chaude sanitaire et électricité).

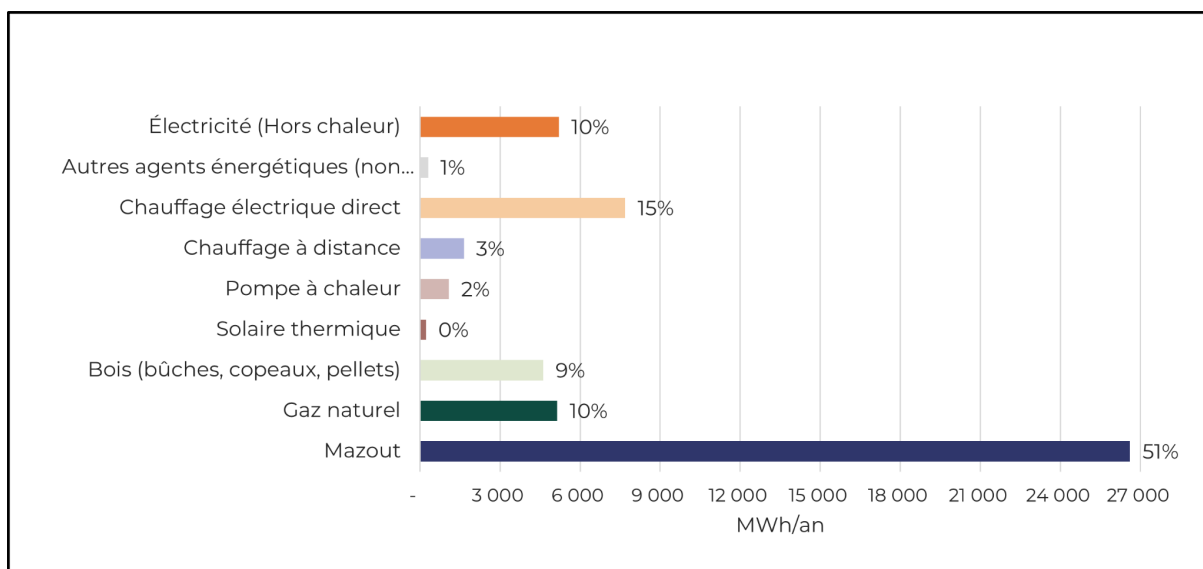


Figure 9 : Énergie, Consommation par agent énergétique en MWh (2020)

Le graphique (figure 10) résume les impacts en termes d'émissions de CO₂eq.

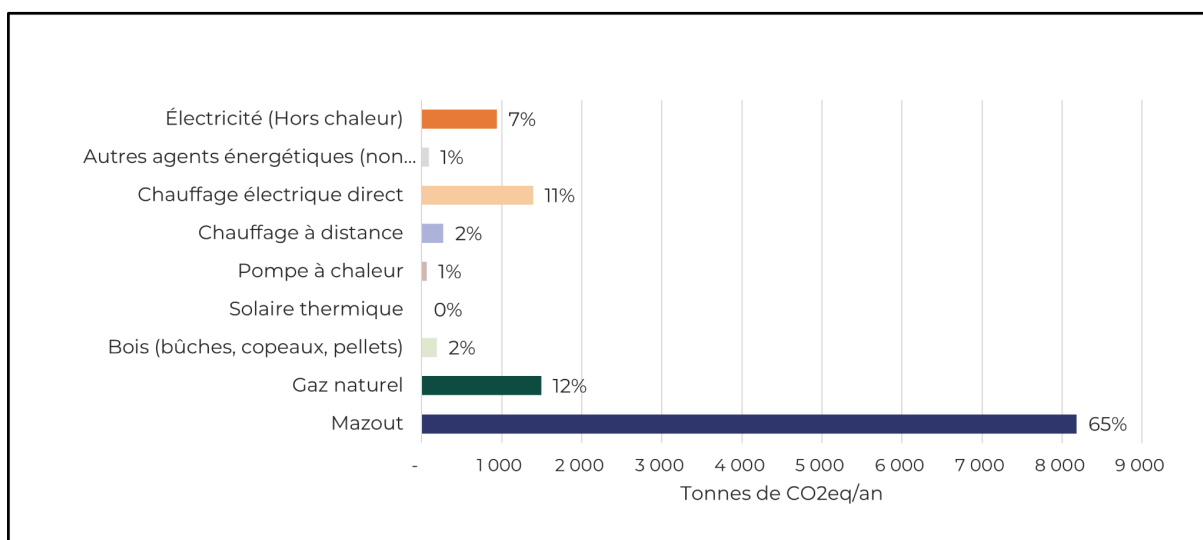


Figure 10 : Énergie, Émissions de GES par agent énergétique (t CO₂eq) (2020)

Il en ressort les points suivants :

- **Les énergies fossiles (mazout et gaz naturel) représentent 61% de la consommation totale et 77% des émissions de GES de cette catégorie. Ils sont utilisés comme source principale pour la production de chaleur.**
- En deuxième position vient le *chauffage électrique direct* qui représente 15% de la consommation totale et 11% des émissions de CO₂eq. Ce mode de chauffage est actuellement interdit sur le territoire vaudois dans les constructions neuves et doit être remplacé dans toutes les anciennes constructions d'ici à 2033 (Décret sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques (DACCE) du 1^{er} juillet 2020).
- Le troisième agent énergétique à être consommé sur le territoire communal est l'*électricité (hors chaleur)* avec 10% et qui correspond à 7% des émissions de CO₂eq. Cela correspond à toute l'électricité utilisée pour s'éclairer, cuisiner, alimenter les appareils électroménagers et informatiques des ménages et des industries
- Le quatrième agent énergétique à être consommé est le *bois* avec 9%, il est responsable de 2% des émissions de gaz à effet de serre.

- Les autres agents énergétiques utilisés sur le territoire communal – *chauffage à distance, solaire thermique et pompes à chaleur* – ont un faible effet sur les émissions de GES (4% d'émissions).

B. Mobilité

Les données du micro-recensement cantonal de la mobilité de 2015 ont été utilisées afin d'estimer les impacts de la mobilité des habitant-es de Savigny⁷. Les déplacements comptabilisés sont ceux dédiés aux loisirs et au travail (déplacement pendulaires)⁸. Selon le découpage de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud., Savigny est catégorisée comme « commune périurbaine ».

A Savigny, les résultats de la catégorie sont les suivants :

- Le processus principal émetteur de GES concerne la combustion des carburants (essence, diesel, etc.). Ainsi, les émissions de cette catégorie sont fortement dominées par les transports individuels motorisés (TIM). La voiture produit à elle seule 68% des émissions de GES liées à la mobilité pour Savigny. Elle domine également le nombre de kilomètres parcourus par années (63%, 49 millions de km) par rapport aux autres modes de transport.
- Le transport aérien représente 29% des émissions de GES liées à la mobilité. Si l'avion est un transport extraterritorial, la moitié de la distance parcourue annuellement par les habitant-es est tout de même imputée à la commune de Savigny.
- En termes de kilomètres parcourus annuellement, le train arrive en troisième position (8%, 6,2 millions de km) mais sa contribution est négligeable par rapport aux autres moyens de transport.
- Les autres transports publics ne représentent que 2% des émissions, grâce à un facteur d'émission par kilomètre très favorable par rapport à la voiture ou à l'avion. Les distances en transports publics représentent 2% soit 1,8 million de kilomètres parcourus annuellement.

La Figure 11 résume les émissions de gaz à effet de serre par mode de transport, il met nettement en évidence l'impact de la voiture et de l'avion par rapport aux autres types de déplacement.

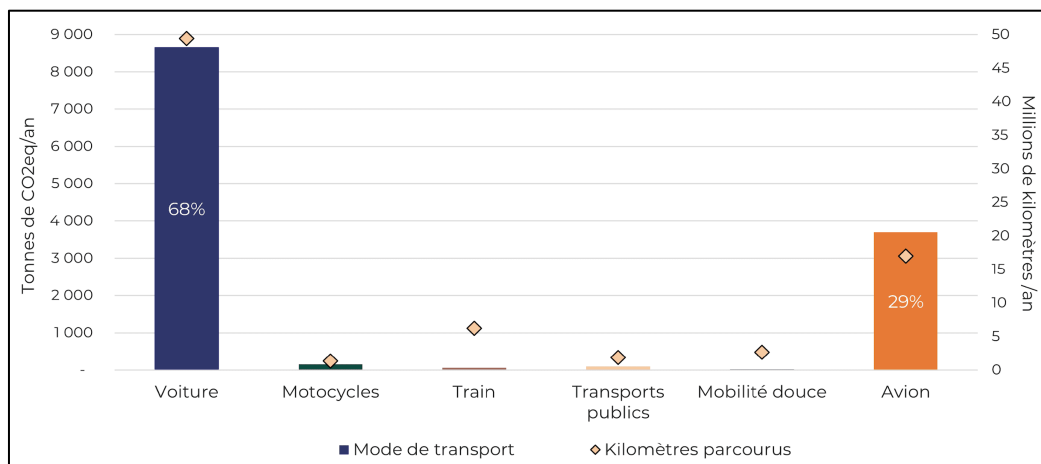


Figure 11 : Mobilité : Émissions de GES et distance parcourue par mode de transport - Savigny (2015)

⁷ L'évaluation devait avoir lieu en 2020 mais a été repoussée à cause du COVID19. Ainsi, l'année 2015 est la plus récente pour laquelle des données ont été récoltées.

⁸ Afin de mieux comprendre les résultats liés à la mobilité, l'Annexe 4.2 illustre la quantité de GES émis en fonction des différents moyens de transport pour une distance parcourue en Suisse (5 km et 100 km) ainsi qu'à l'étranger (500 km).

C. Consommation de biens et de services

Les données des émissions de **consommation** proviennent de moyennes nationales produites par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et sont déclinées pour la commune de Savigny. L'entièreté des émissions est indirecte puisque ces biens sont produits hors des frontières communales (voire nationales dû aux importation).

Les habitudes de consommation et les modes de production sont responsables d'une grande quantité d'émissions de GES. **Elles représentent 37 % des émissions, soit 5,5 tonnes par habitant-es, ce qui en fait la catégorie la plus importante du bilan.** La Figure 12 détaille la répartition des émissions de GES par types de consommation. Avec plus de 38 % des émissions dans cette catégorie, **l'alimentation a le plus d'impact.**

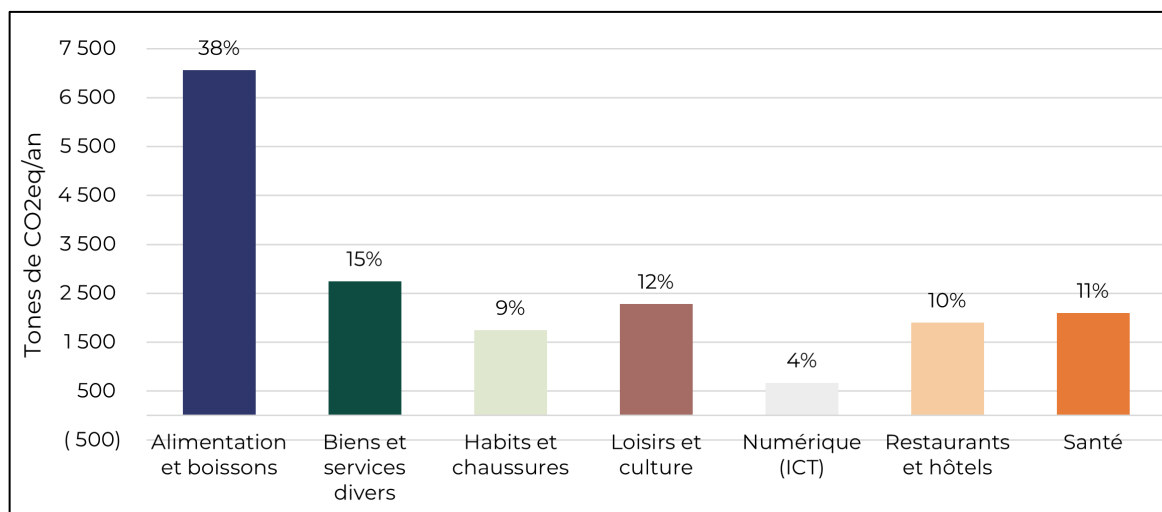


Figure 12 : Consommation : Émissions de GES par types de consommation (2018)

2.1.2. Résultats de l'administration

Ce bilan correspond aux émissions liées aux activités de l'administration communale. Les pouvoirs publics ont un contrôle élevé sur ces émissions. La Figure 13 présente le cadre de ces bilans, ce qui est contenu dans chaque catégorie et la répartition des émissions directes/indirectes.

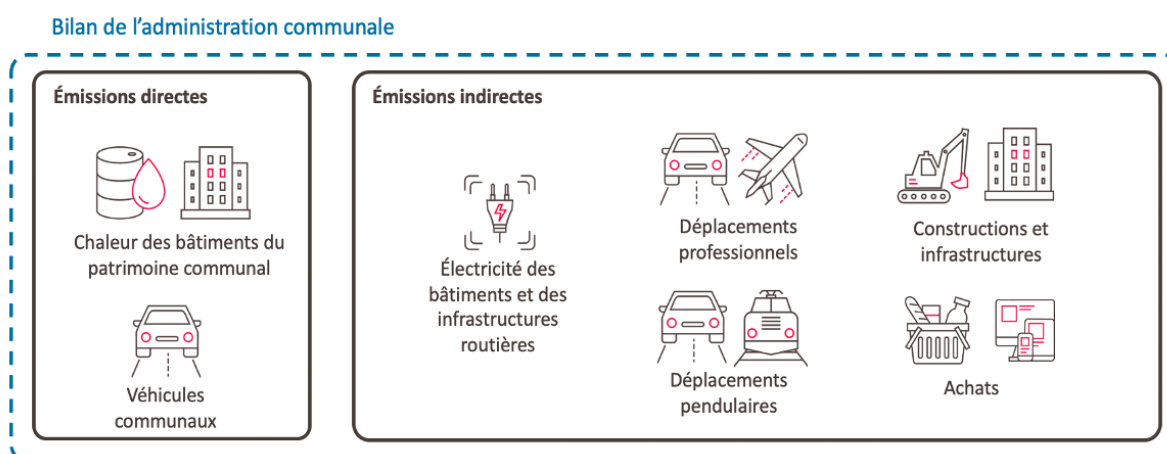


Figure 13 : Résumé du contenu d'un bilan d'une administration communale (Source : Quantis)

Le total des émissions de l'administration et de ses activités s'établit à 1'300 t CO₂eq. Il se divise en émissions directes (330 t CO₂eq) et émissions indirectes (970 t CO₂eq). Cela représente environ 3 % des émissions totales de Savigny.

Les émissions de l'administration sont réparties en plusieurs catégories (Figure 14) : l'énergie (44% des émissions), les déplacements professionnels des employé-es communaux-ales (2%), les déplacements pendulaires des employé-es communaux-ales (2%), les constructions et infrastructures (51%) et les achats de l'administration (1%).

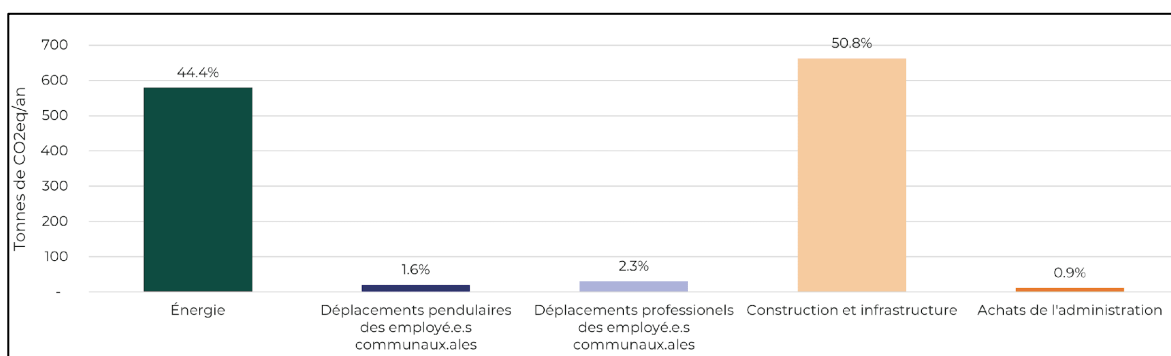


Figure 14 : Total des émissions de GES de l'administration par catégorie (2019)

L'administration ayant une plus grande marge de manœuvre sur ces émissions que sur celle du territoire, toutes les catégories sont détaillées dans les sections A à D suivantes.

A. Constructions et infrastructures

La **construction et infrastructures** est le poste principal émetteur de GES de l'administration de Savigny (51%). Cette catégorie comprend l'investissement pour les routes, les bâtiments et logements appartenant à la commune et tous les autres travaux de génie civil. Le Tableau 1 décrit la répartition des émissions en fonction des types de construction.

Tableau 1 : Construction : Émissions de GES et pourcentage par types de constructions et d'infrastructures (moyenne 2018-2022)

Construction et infrastructures	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2e)	Pourcentage des émissions totales
Routes	204	15,6%
Autres travaux de génie civil	95	7,3%
Bâtiments	364	27,9%
Total	663	50,8%

B. Énergie

La catégorie énergie est séparée en plusieurs postes d'émissions : le patrimoine communal (administration, équipements collectifs, écoles, terrains de sport, etc.), le patrimoine financier (logements, biens de rendement) et l'éclairage public. C'est le patrimoine communal qui consomme le plus d'énergie. Le Tableau 2 détaille les émissions de chaque poste de la catégorie d'énergie :

Tableau 2 : Énergie : Répartition des émissions par poste (2021)

Énergie	Émissions totales (tonnes de CO2eq)
Patrimoine communal	551
Chauffage et eau chaude sanitaire	370
Électricité	181
Patrimoine financier	Données indisponibles
Chauffage et eau chaude sanitaire	-

Électricité	-
Éclairage public	28
Total	579

La Figure 15 résume les impacts en termes d'émissions de CO₂eq des agents énergétiques utilisés par l'administration.

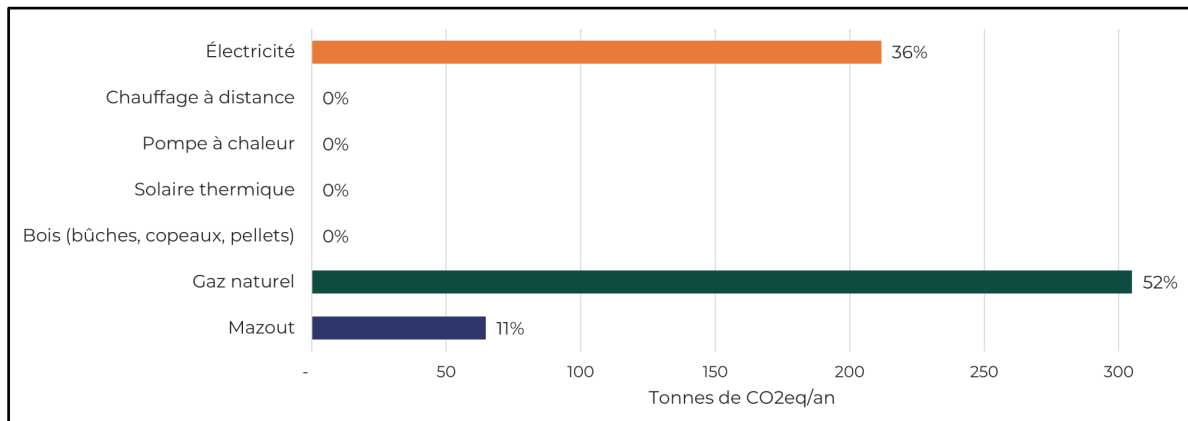


Figure 15 : Énergie, Émissions de GES par agent énergétique (2021)

Il en ressort que :

- **Avec 305 tonnes de CO₂eq, le gaz naturel est l'agent énergétique le plus utilisé par l'administration et est responsable de 52% des émissions de la catégorie « Energie ».**
- L'électricité est responsable de 26% des émissions, soit 212 tonnes de CO₂eq.
- Le mazout avec 65 tonnes de CO₂eq représente 11% des émissions de GES.
- Les bâtiments de l'administration ne sont pas reliés à de source de chaleur renouvelable ou plus efficiente.

Concernant les émissions de CO₂eq directement produites par l'administration, l'énergie est la deuxième catégorie la plus importante avec 44% des émissions

C. Achats de l'administration

Les **achats de l'administration** (1% des émissions de l'administration) regroupent plusieurs postes de dépense.

- Le matériel de bureau et le matériel informatique utilisé par l'administration communale.
- Le reste des émissions liées aux achats de l'administration provient des véhicules de l'administration (voirie), ces émissions correspondent à leur production et sont amorties sur leur durée de vie.

D. Mobilité

La mobilité des employé-es de Savigny (déplacements professionnels et pendulaires) représente 4% des émissions totales de l'administration. Ce sont les déplacements effectués par les véhicules utilitaires de la commune qui dominent cette catégorie.

2.2. Volet 2 : Enjeux d'adaptation

Le changement climatique est déjà visible et ses impacts vont se renforcer dans toute la Suisse et dans le canton de Vaud⁹. Dès lors, il est indispensable de prendre des mesures d'adaptation à ces conséquences afin de protéger la population et la biodiversité des effets du changement climatique.

Ce Volet 2 aborde les principaux dangers naturels existant sur le territoire communal et leurs évolutions potentielles causées par le changement climatique. Il est documenté au travers d'études de Confédération et du Canton de Vaud ainsi que des cartes en libre accès.

Pour la Commune de Savigny, les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux identifiés pour le Plateau. "Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus sur le Plateau 2060 se caractérisent par une hausse des températures et du nombre de journées tropicales, ainsi qu'une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations"¹⁰.

La Figure 16 résume les principaux impacts du changement climatique ce périmètre :

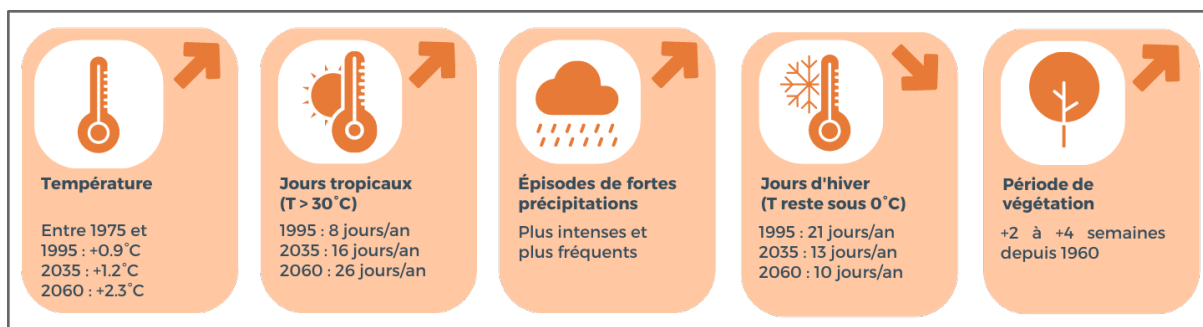


Figure 16 : Principaux impacts du changement climatique attendu sur le Plateau vaudois

Les répercussions attendues sont principalement un accroissement des risques dans différents domaines : l'agriculture, la biodiversité, la santé, les infrastructures ou les dangers naturels. Ils pourront également avoir des effets secondaires sur l'économie.

2.2.1. Fortes températures et îlots de chaleur

La progression du changement climatique entraîne une accentuation des fortes chaleurs en Suisse. Les épisodes de *fortes chaleurs* et des températures extrêmes ont un impact sur la santé. En effet, les vagues de chaleur peuvent provoquer des déshydratations et des malaises principalement chez les personnes âgées et chez les enfants. Les fortes chaleurs génèrent également une diminution de la productivité au travail. En plus des épisodes caniculaires, l'augmentation des températures lié au changement climatique favorise la formation d'îlots de chaleur¹¹, notamment en milieu urbain.

Pour soutenir les communes à développer l'arborisation sur leur territoire, en particulier dans l'espace bâti, le canton a produit en 2021 deux types de cartes¹².

⁹ Changements climatiques dans le canton de Vaud : Ce que l'on sait et ce qui est attendu dans le futur (OFEV) : https://www.nccs.admin.ch/dam/nccs/fr/dokumente/website/regionen/kantone/faktenblaetter/Faktenblaetter_Klimawandel_VD_f_2110.pdf.download.pdf/Faktenblaetter_Klimawandel_VD_f_2110.pdf

¹⁰ Fiches du canton de Vaud – Enjeux d'adaptation par région (BuD) : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/outils-pratiques/>

¹¹ Quand la ville surchauffe <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/quand-la-ville-surchauffe.html>

¹² Nature dans l'espace bâti (VD) : <https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/nature-dans-lespace-bati/#c2081913>

La première, Figure 17, permet de visualiser les zones dans lesquelles les températures sont supérieures à la moyenne et pourraient provoquer un effet d'îlot de chaleur. **La commune de Savigny n'est que peu densément construite. Le risque d'augmentation localisée de la température est faible.** Toutefois, la carte (figure 24) permet de visualiser les zones dans lesquelles les températures sont supérieures à la moyenne. Celles-ci semblent principalement être localisées au centre du village et à la zone industrielle de la Claise-aux-Moines.

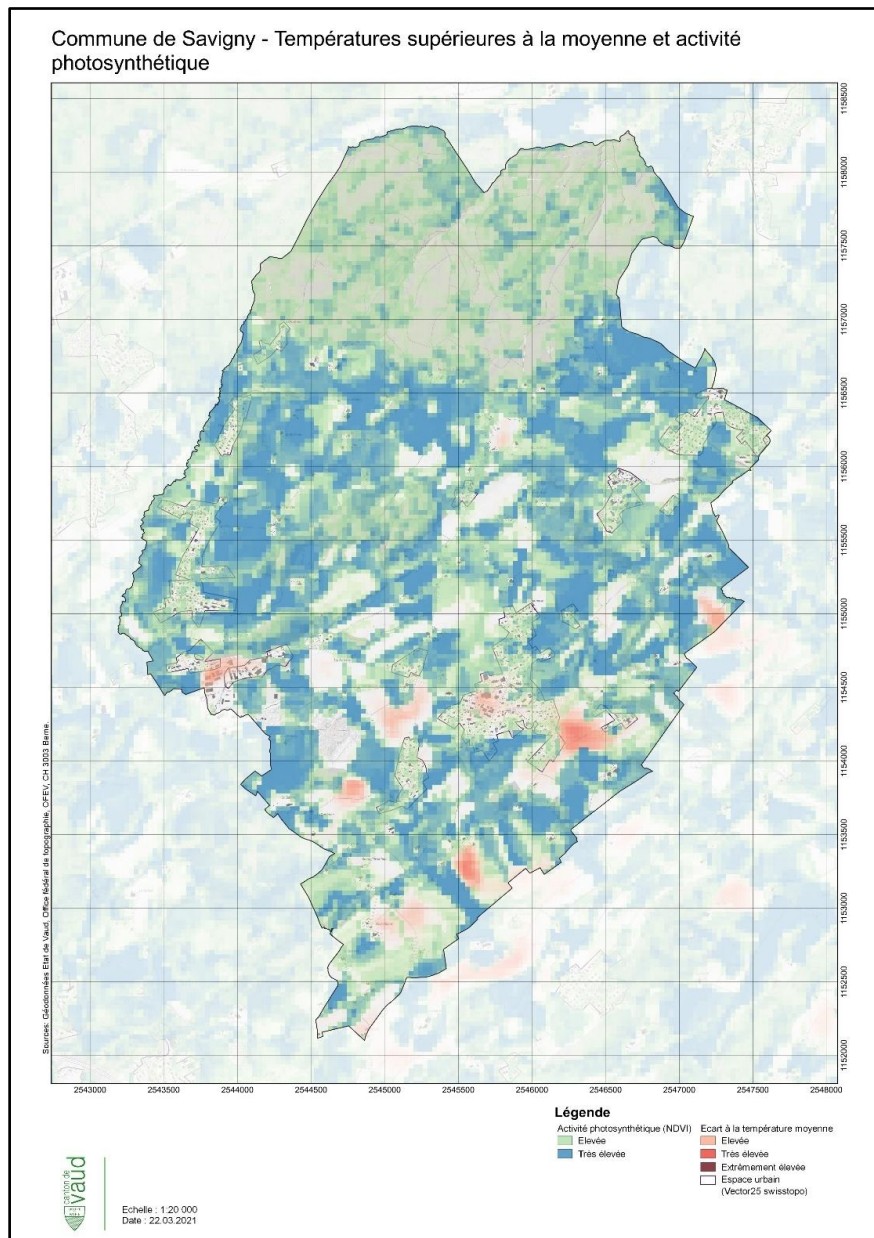


Figure 17 : Carte des températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique – Savigny

Cette première carte peut être mise en relation avec la carte de la canopée urbaine (Figure 18) qui présente l'état actuel de l'arborisation et permet d'identifier simplement les zones prioritaires pour une arborisation et la diminution de l'effet d'îlot de chaleur.

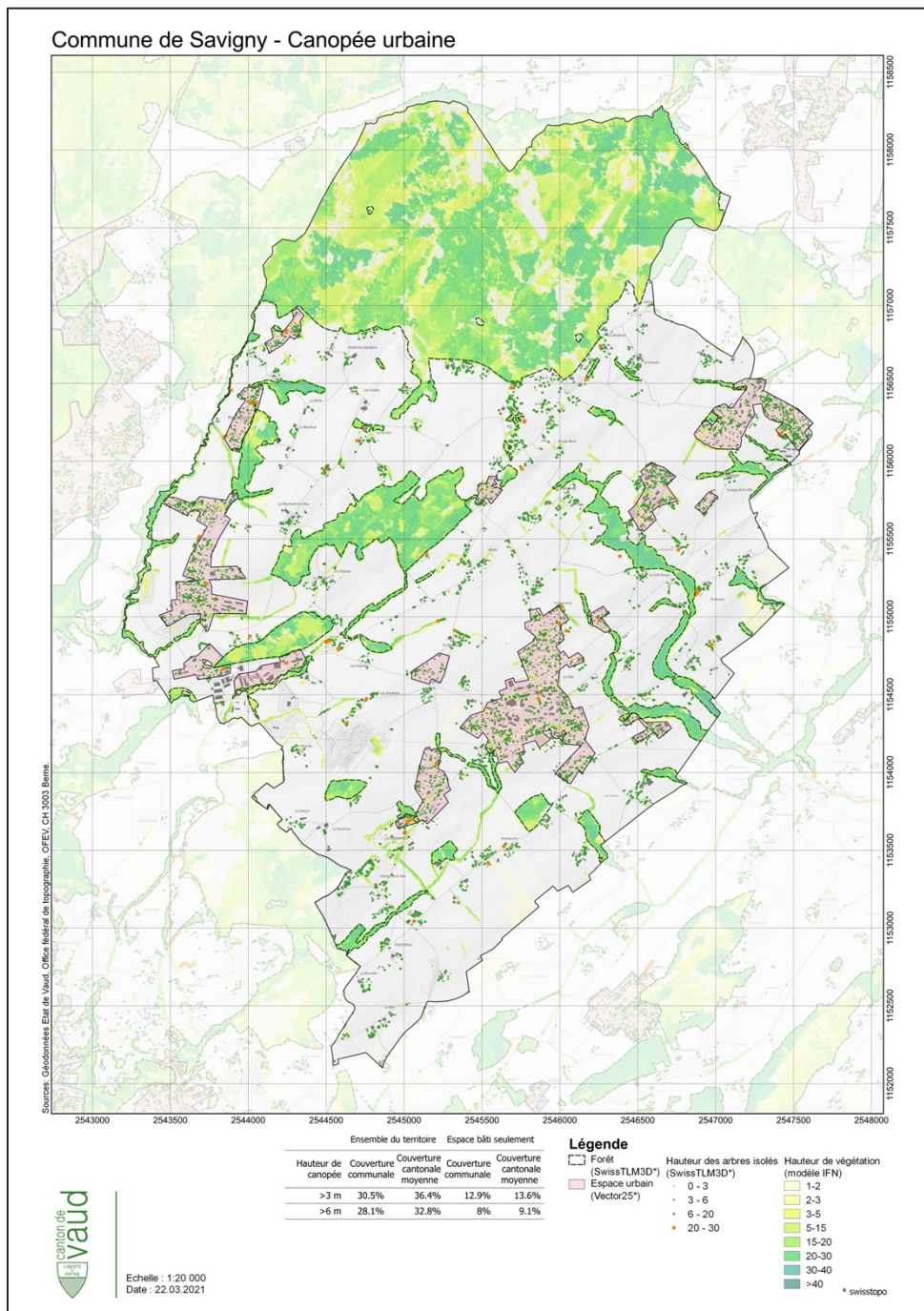


Figure 18 : Carte de la canopée urbaine - Savigny

Elle permet aussi une comparaison avec des moyennes cantonales. Pour la couverture sur l'ensemble du territoire communal, **Savigny est en dessous des moyennes cantonales. Concernant l'espace bâtis uniquement, c'est également le cas.**

2.2.2. Modification du cycle de l'eau

Les changements climatiques induisent des modifications du cycle de l'eau : intensité et fréquences des précipitations, pénuries, augmentation des risques de crues, d'inondations, de ruissellement et des tempêtes. Les projections climatiques mettent en avant deux tendances

en Suisse et pour le Plateau : une diminution des précipitations estivales et, à l'inverse, une augmentation des précipitations hivernales¹³.

L'accroissement des épisodes de **sécheresse** provoque un stress hydrique qui aura un impact négatif sur l'agriculture en diminuant la quantité et la qualité des récoltes (sécheresse agricole). 60 % de la consommation alimentaire sont couverts par des produits indigènes et la majorité de la production agricole est localisée sur le Plateau. Selon la Confédération, la baisse des rendements agricoles est un risque prioritaire sur le Plateau¹⁴. **Étant donné son caractère agricole, la commune de Savigny est particulièrement concernée.**

L'augmentation des événements de **fortes précipitations** va accentuer les phénomènes de crues, de ruissellements et de glissements de terrain pouvant causer des dégâts aux bâtiments, aux infrastructures, aux canalisations et aux sols agricoles (dégradation des couches supérieures du sol) ainsi que des dommages et blessures aux citoyens.

Pour Savigny, le risque **d'inondation** et de **glissements de terrain** peut être visualisé sur la carte des dangers naturels du Canton de Vaud (Figure 25)¹⁵. De manière générale, le danger de glissement de terrain sur la partie village de la commune est faible. **La zone des habitations de Mollie-Margot (zone en bleu au nord-est) est concernée par un risque de glissement faible à moyen. Il en va de même pour la zone industrielle de la Claie-aux-Moines.**

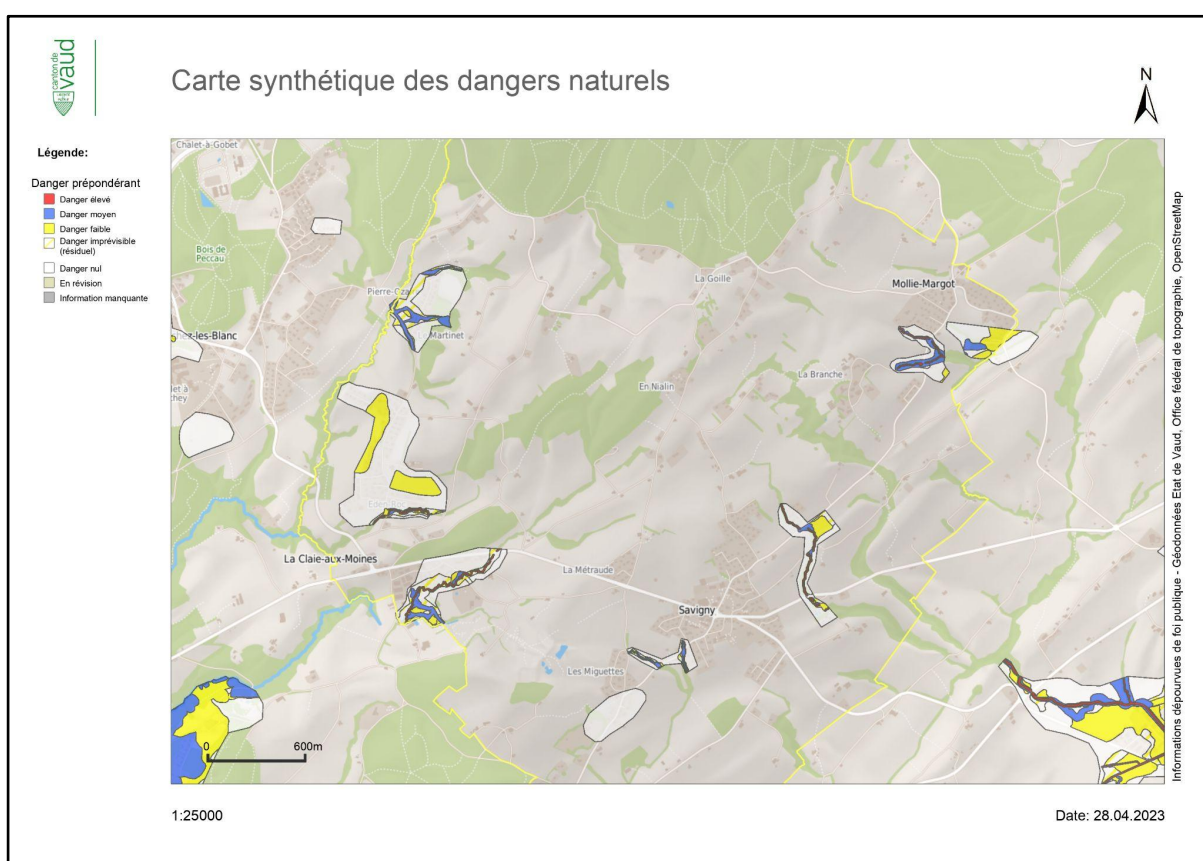


Figure 19 : Carte synthétique des dangers naturels - Savigny

¹³ National Center for Climate Service (NCCS) - Scénarios climatiques CH2018 : Changement climatique et adaptation dans le Canton de Vaud : <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/regions/cantons/vaud.html>

¹⁴ Risques et opportunités liés au climat (OFEV, p. 39) : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/klimabedingte-risiken-und-chancen.html>

¹⁵ Carte synthétique des dangers naturels du Canton de Vaud : <https://www.cdn.vd.ch>, La carte a été rognée volontairement afin d'offrir une meilleure visibilité. Sur les parties rongées ne figurent aucun danger naturel.

Le territoire de Savigny étant en pente, il est concerné par les dangers liés au ruissellement et aux inondations localisées. Une carte du canton, permet en l'absence de carte de dangers plus détaillée, une évaluation grossière de l'aléa ruissellement¹⁶.

2.2.3. Biodiversité

Les changements climatiques impactent également la biodiversité. Ils augmentent la pression sur les écosystèmes, les espèces animales et végétales. Couplés à l'extension de l'urbanisation, ils dégradent les milieux naturels et les espaces verts. La disparition et la détérioration de ces zones peuvent provoquer une diminution du nombre d'individus par espèce, jusqu'à les mener à leur extinction. Cette diminution provoque une baisse de la pollinisation, problématique pour l'agriculture et une détérioration d'autres prestations écosystémiques (ex : forêts protectrices ou espace de loisirs).

L'enjeu est de maintenir la bonne santé des milieux naturels afin qu'ils puissent réagir à l'augmentation des températures et aux aléas climatiques sans s'effondrer. A cet effet, le réseau écologique cantonal (REC) s'intègre dans une stratégie globale de préservation de la biodiversité. Il recense les zones permettant à la biodiversité d'évoluer et met en évidence les éléments clés du réseau écologique¹⁷.

La carte (Figure 20), issue du guichet cartographique cantonal, présente les différentes zones d'intérêt prioritaire/supérieur, celles à conserver et à renforcer. Ainsi, **plusieurs réseaux écologiques cantonaux (REC) sont répertoriés sur le territoire communal :**

- Un territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP)
- Plusieurs territoires d'intérêt biologique supérieur (TIBS) plusieurs liaisons biologiques d'importance suprarégionale terrestres et amphibies)
- Un corridor à faune d'importance suprarégional à conserver
- Un corridor à faune d'importance régionale, qui fait l'objet d'un projet de renforcement de sa préservation, est également présent sur le territoire.

¹⁶ L'échelle de la carte ne permet pas une copie complète du territoire communal et n'est donc pas proposée dans ce rapport. Elle est toutefois disponible à ce lien : <https://www.cdn.vd.ch> dans la catégorie « Ruissellement ».

¹⁷ Réseau écologique cantonal : <https://viageo.ch/catalogue/donnee/200693>

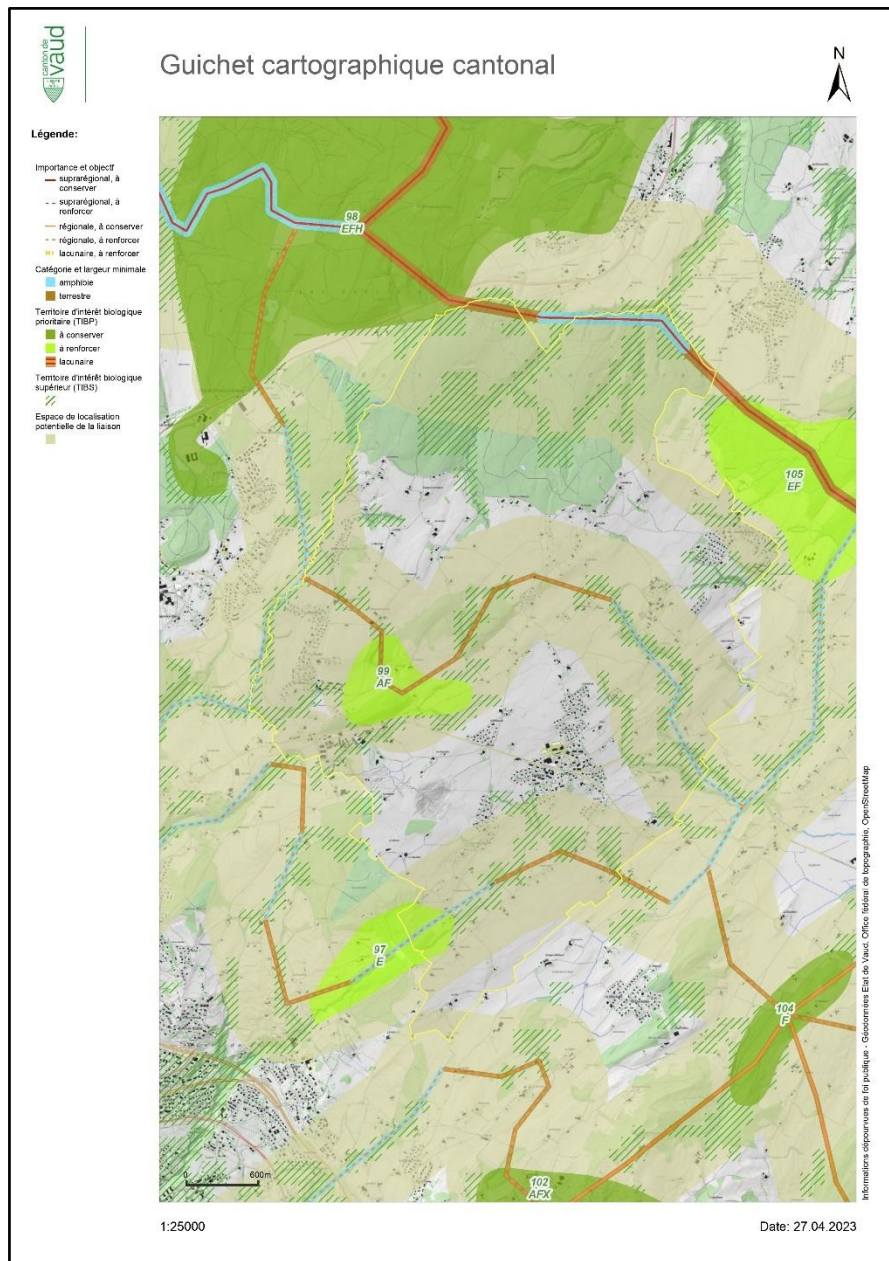


Figure 20 : Réseau écologique cantonal : Liaisons biologique

Le territoire communal accueille en plus plusieurs sites d'importance régionale et locale dédiés à la reproduction des batraciens (Figure 21). L'une des mesures du PACom sera de préserver ces sites.

Inventaires des biotopes



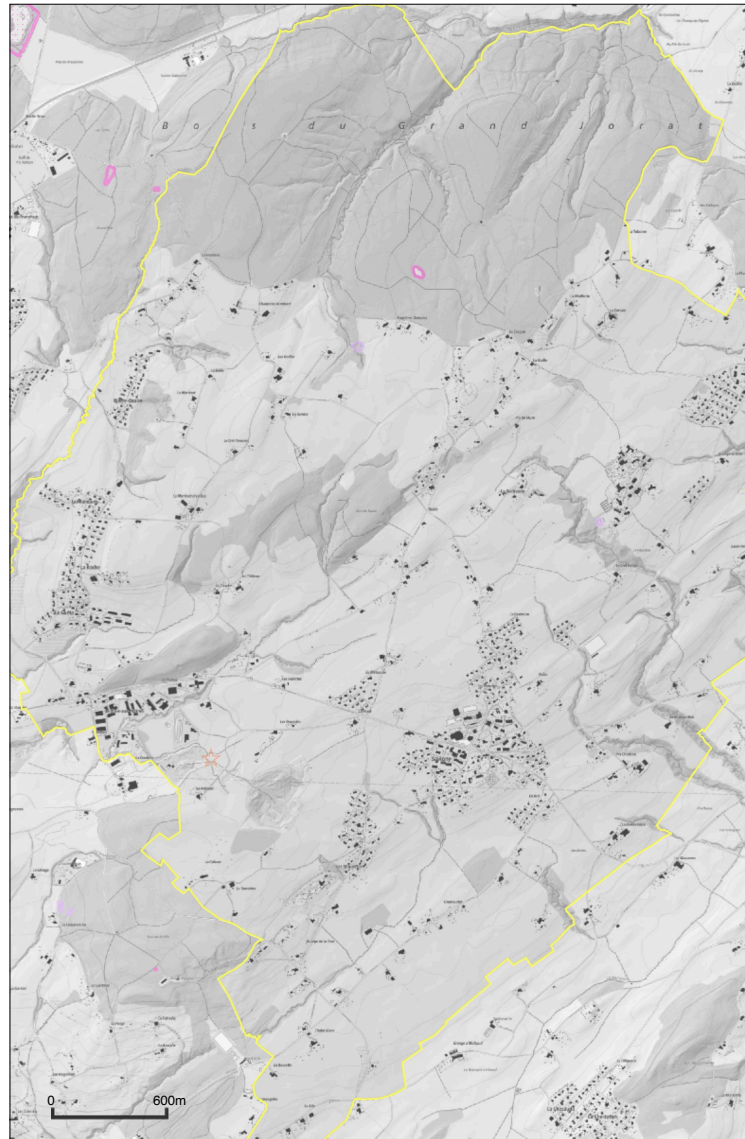
Légende:

Inventaire des sites de reproduction de batraciens (objets fixes)

- Importance nationale, secteur A (sert à la reproduction des batraciens)
- Importance nationale, secteur B (zone tampon et habitat terrestre)
- Importance régionale, secteur A (sert à la reproduction des batraciens)
- Importance locale, secteur A (sert à la reproduction des batraciens)

Inventaire des sites de reproduction de batraciens (objets itinérants)

- Importance nationale
- Importance régionale
- Importance locale



Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap

1:25000

Date: 11.12.2023

Figure 21 : Inventaires des biotopes

Finalement, les changements climatiques favorisent la migration et la propagation d'organismes qui n'étaient jusqu'alors pas adaptés à nos conditions locales. Des espèces dites "exotiques envahissantes" sont potentiellement dangereuses pour l'environnement local car elles peuvent se répandre aux dépens des espèces indigènes. Elles sont la deuxième cause du recul de la biodiversité après la destruction des habitats. Certains organismes porteurs de maladies peuvent également être dangereux pour l'humain et les animaux d'élevages (ex : tique, moustique tigre). Ils peuvent aussi provoquer la baisse des rendements agricoles.

3. Profil énergétique

Le profil énergétique de la Commune de Savigny a été réalisé en 2023 sur la base des données transmises par le *Profil énergétique des communes vaudoises* disponible en ligne¹⁸. Il donne des indications nécessaires à la compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune.

3.1. État du parc immobilier

Les bâtiments accaparent la plus grande part de l'énergie consommée. Les rénovations permettent de réduire cette consommation. La date de construction ou de rénovation des bâtiments est un élément important du profil énergétique. Ces dates permettent par exemple de calculer des besoins spécifiques en chaleur ou le potentiel de rénovation.

Selon la DIREN et le registre énergétique des bâtiments vaudois (RegEner), 20 % des bâtiments ont été construits après 2000 et 3 % ont fait l'objet d'assainissement énergétique (rénovation lourde selon le registre cantonal vaudois des bâtiments) après 2000. Ils répondent ainsi à des normes énergétiques récentes et ne représentent pas une cible prioritaire en matière d'assainissement. **Un effort est à fournir sur 77 % des bâtiments du territoire communal afin d'atteindre les objectifs de la conception cantonale de l'énergie et les stratégies énergétiques 2050 de la Confédération.**

Ainsi, si les bâtiments construits avant 2001 subissent des rénovations lourdes, les besoins de chaleur seraient moins élevés. Cela correspond à un **potentiel de réduction de 36 % de l'énergie consommée** actuellement¹⁹.

¹⁸ <https://stat-energie-vd.ch/profil-energie/>

¹⁹ C'est un potentiel théorique qui ne tient pas compte des spécificités du parc bâti (ex : bâtiments protégés)

3.1.1. État des bâtiments communaux

Le tableau ci-dessous présente les bâtiments principaux du patrimoine financier de la Commune de Savigny. Un CECB+ a été réalisé sur chacun de ces huit bâtiments et permet de connaître l'état énergétique de l'enveloppe et global du patrimoine administratif. Ce dernier est plutôt bas. Une priorité des rénovation a pu être établie et permet de faire le lien avec l'action E°11 du catalogue des fiches PECC.

Nom	Adresse	Date de construction	Fonction	Installations photovoltaïques	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale	CECB+	Priorité objets à rénover
Complexe scolaire	Rte de Mollie-Margot 7	1985	École		G	F	Effectué	Court terme (3 ans)
Complexe scolaire	Rte de Mollie-Margot 9	1982	École		F	F	Effectué	Court terme (3 ans)
Pavillon scolaire	Rte du Collège 7	1975	Structure parascolaire et associations		G	F	Effectué	Moyen terme (5 ans)
Ancien collège	Rte du Collège 5	1957	Structure pré et parascolaire	Oui	G	F	Effectué	Moyen terme (5 ans)
Villa des maîtres	Rte du Collège 3	1957	Habitat individuel		G	F	Effectué	Moyen terme (5 ans)
Agora	Rte de Mollie-Margot 1	1700 1985	Administration, commerces et habitat individuel	Oui	F	E	Effectué	Long terme (10 ans)
Maison de Commune	Rte de Mollie-Margot 4	1990	Administration		G	E	Effectué	Long terme (10 ans)
Forum	Place du Forum 2	1985	Commerces et salle de spectacle		G	D	Effectué	Long terme (10 ans)

3.2. Consommation de chaleur

Selon le portail cantonal, la consommation totale d'énergie finale²⁰ de chaleur par les bâtiments du territoire est de 45 GWh par an soit 13 MWh/hab/an.

La surface totale chauffée est de 310'061 m². Ce qui correspond à une consommation de 146 kWh par m² chauffée pour une année. Cette valeur est comparable à la consommation d'énergie finale totale d'un bâtiment des années 1990-2000²¹.

Cette énergie est utilisée par le chauffage des bâtiments (84%) ainsi que par l'eau chaude sanitaire (16%). Différents agents énergétiques permettent la production de chaleur. Connaître la répartition des agents énergétiques utilisés est nécessaire afin de prendre des mesures adaptées. La Figure 22 présente cette répartition.

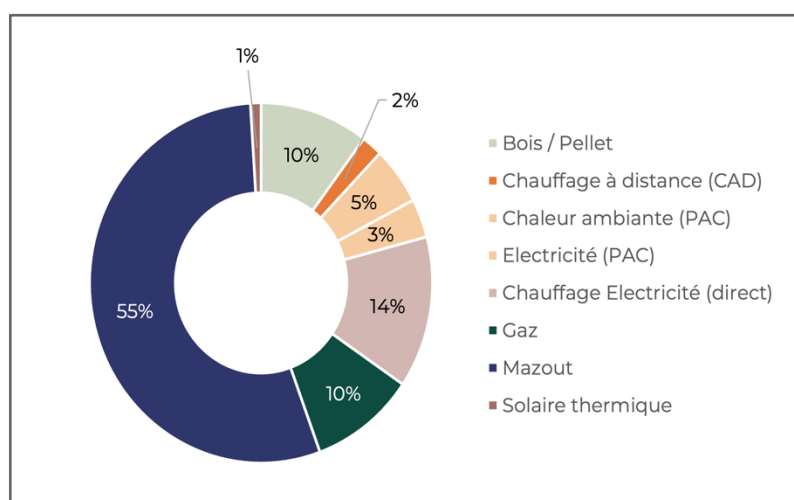


Figure 22 : Répartition des agents énergétique pour la chaleur des bâtiments - Savigny (2021)

Il en ressort que :

- **Le mazout, une énergie fossile, est largement utilisé pour chauffer les bâtiments du territoire de Savigny avec 55 % de la consommation.** Une autre énergie fossile peu utilisée à Savigny est le gaz (10 % de la consommation). Ensemble, elles couvrent 65 % des besoins en chauffage.
- Le chauffage électrique (direct ou indirect) est utilisé dans 14 % des cas. Or, il est interdit dans les constructions neuves²². Le décret accepté par le Grand Conseil en décembre 2022 donne jusqu'à 2033 pour assainir les bâtiments avec chauffage électrique.
- Le bois représente 10 % de la consommation énergétique estimée pour le chauffage des bâtiments
- Le reste des besoins en chaleur est couvert par le chauffage à distance, PAC et autres agents énergétiques qui ont une utilisation marginale sur le territoire.

3.3. Consommation d'électricité

Le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) pour la commune de Savigny est la Société Romande Énergie SA.

²⁰ **L'énergie finale** est l'énergie que le consommateur achète ou produit pour un usage déterminé (ex : éclairage ou essence).

²¹ Les besoins en chaleurs <https://www.energie-environnement.ch/economiser-le-chauffage/situer-sa-consommation-de-chauffage/497>

²² Information complémentaire sur le chauffage électrique : <https://www.energie-environnement.ch/maison/renovation-et-chauffage/contexte/quitter-le-chauffage-electrique>

La consommation d'électricité moyenne (ou besoin en électricité moyen) du territoire communal sur les années de références 2018 à 2020 est de 15 GWh. Soit une consommation par habitant de 4'300 kWh/hab/an.

Selon les données fournies par la DIREN, la puissance électrique installée de panneaux solaires photovoltaïques est en forte croissance. Elle est passée de 900 kW en 2015 à 2000 kW en 2021. Cela correspond à une production électrique estimée à 2 GWh pour 2021. La production d'électricité photovoltaïque permet de couvrir environ 7,4% de la consommation électrique totale de la commune ou la consommation de 441 ménages moyen sur une année²³.

3.4. Potentiel des énergies renouvelables

L'usage d'énergies renouvelables locales est un moyen de réduire la dépendance du territoire à l'importation d'agents énergétiques fossiles (mazout, gaz) ainsi que de réduire les émissions de GES. Cette partie analyse le potentiel des différentes énergies renouvelables disponible sur le territoire de Savigny.

3.4.1. Solaire

Sur la base du potentiel solaire des toits des différents bâtiments, l'OFEN calcule le potentiel global des communes pour la production d'électricité et de chaleur²⁴.

Le tableau de la Figure 23, extrait de l'évaluation de l'OFEN, indique le potentiel de production solaire annuel (électrique + chaleur) sur le toit et/ou les façades de l'ensemble des bâtiments de la commune de Savigny. Pour les toiture uniquement :

- Le solaire thermique pourrait couvrir 23 % des besoins actuels en chaleur.
- Le solaire photovoltaïque pourrait couvrir l'entièreté des besoins en électricité du territoire et d'avantage (ex : alimentation des pompes à chaleur ou des chauffages électriques)²⁵.


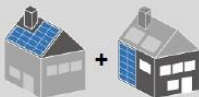
<p>Uniquement toit</p> 	<p>Potentiel de production électrique: 33.83 GWh/an</p>	<p>Potentiel de production de chaleur (eau chaude et chauffage): 10.46 GWh/an</p> <p>Potentiel de production électrique en complément de la chaleur: 21.31 GWh/an</p>
<p>Toit et façade</p> 	<p>Potentiel de production électrique: 45.43 GWh/an</p>	<p>Potentiel de production de chaleur (eau chaude et chauffage): 10.46 GWh/an</p> <p>Potentiel de production électrique en complément de la chaleur: 32.9 GWh/an</p>

Figure 23 : Potentiel de production solaire des bâtiments du territoire communal (GWh/an) – Savigny

²³ Selon l'OFEN (voir NB 15), la consommation d'électricité d'un ménage type de quatre personnes est d'environ 4'500 kWh par an.

²⁴ Le potentiel solaire de Savigny établis par l'outil de la confédération : https://www.uvek-gis.admin.ch/BFE/storymaps/ECH_SolarpotGemeinden/pdf/5709.pdf

²⁵ Ces résultats sont à prendre avec prudence car toutes les toitures ont été prises en compte dans le calculateur. Certaines orientations (Nord) peuvent produire moins. De même s'il existe des règlements communaux pour la conservation du patrimoine qui limiteraient la pose de panneaux solaires. La réalisation d'une planification énergétique territoriale pourra apporter des données plus précises.

Une carte interactive présente en plus les toits de la commune les plus appropriés pour exploiter l'énergie solaire²⁶, cela permet de prioriser la mise en œuvre sur bâtiments et quartiers.

3.4.2. Géothermie basse température

Les sondes géothermiques verticales sont un moyen de chauffage répandu. La plupart des forages réalisés pour chauffer des bâtiments sont de la géothermie à basse température²⁷ et permettent d'alimenter une pompe à chaleur (PAC) "sol/eau".

La carte (Figure 24) représente l'admissibilité indicative des sondes géothermiques pour le territoire de Savigny. Il est à noter qu'une **majorité du territoire où se trouvent les habitations est dans une zone admissible sous conditions de pose de sonde géothermique** (verte). Une autre partie du territoire est en orange et correspond à une zone limitée pour l'exploitation géothermique. Les forages y sont souvent admissibles, mais un suivi hydrogéologique des travaux sera demandé. Cette zone orange se situe sur la partie ouest de la commune où les habitations semblent moins denses. **Il y a donc un potentiel d'exploitation de géothermie à basse température au centre du village et sur la partie est du territoire.**

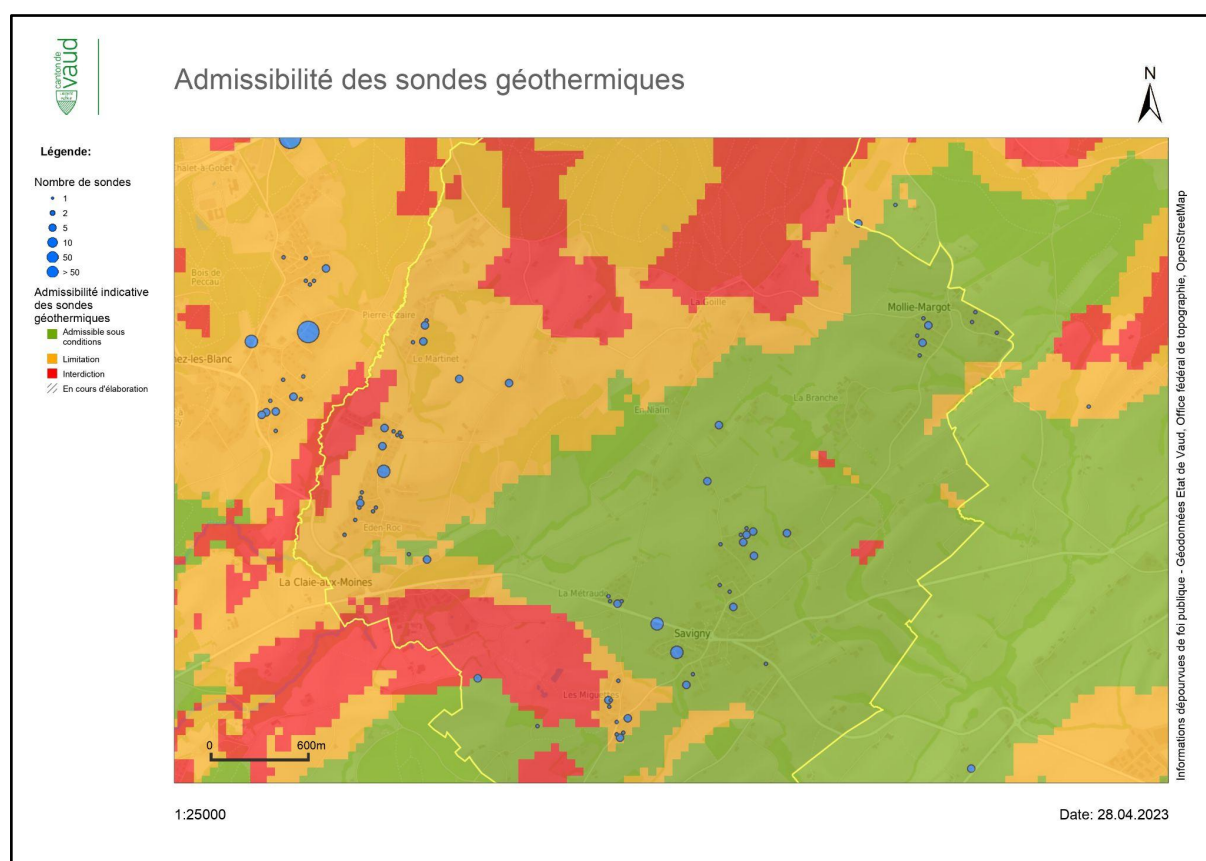


Figure 24 : Admissibilité indicative des sondes géothermiques basse profondeur – Savigny

²⁶ Carte des toits de la commune les plus appropriés pour exploiter l'énergie solaire : https://map.geo.admin.ch/?topic=energie&lang=fr&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-grau&catalogNodes=2419,2480,2429,2431,2434,2436,2767,2441,3206&layers=ch.bfe.solarenergie-eignung-fassaden, ch.bfe.solarenergie-eignung-daecher&layers_visibility=false,true

²⁷ Les forages descendent entre 50 et 200 mètres de profondeur pour exploiter la chaleur du sol entre de 8 à 15°C.

3.4.3. Réseau thermique

Le réseau thermique est une infrastructure qui approvisionne en chaleur (ou en froid) plusieurs bâtiments se trouvant sur des parcelles différentes. La densité des besoins en chaleur est un élément important pour identifier les zones ayant un potentiel rentable pour l'implantation.

Sur la carte (Figure 25), les zones en violet foncé (très favorable et favorable) nous intéressent particulièrement. Pour qu'un réseau thermique soit efficace, il doit être installé sur une zone où deux de ces carrés se touchent. Sur la commune de Savigny, il existe plusieurs zones au centre du village avec un potentiel pour l'exploitation de réseaux thermiques ainsi que le hameau de Eden-Roc.

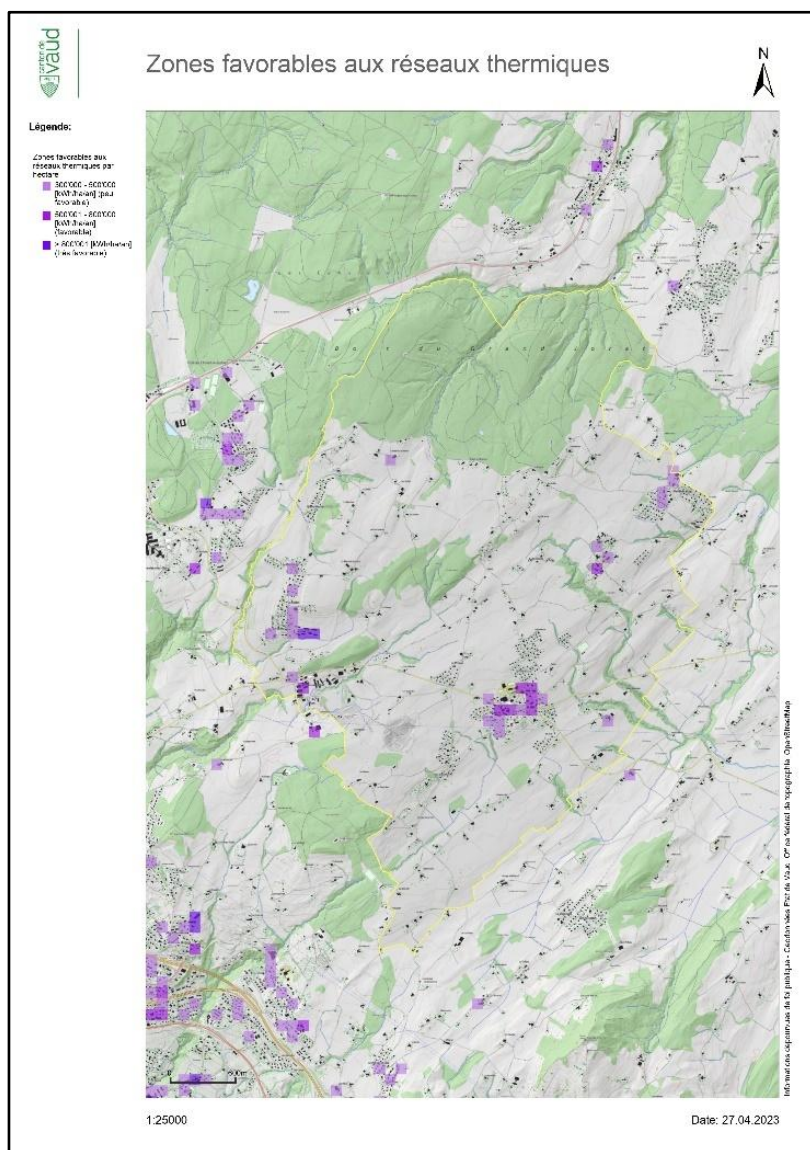


Figure 25 : Zones favorables aux réseaux thermiques par hectare

3.4.4. Autres énergies renouvelables

Les autres énergies renouvelables – biomasse, éolien et hydraulique – ne présentent que peu ou pas de potentiel exploitable.

Le site éolien *Eoljorat Sud* est situé en bordure du territoire communal. Il n'est pas prévu que ce projet éolien alimente la commune de Savigny en électricité.

Lors du plan d'affectation « village-centre » une étude sur la biomasse agricole a été menée. Le seul potentiel identifié se situe sur le territoire de la commune voisine de Belmont-sur Lausanne sur le site de la Coulette. Les autorisations pour la construction d'une compostière ont été délivrées mais pour l'instant le projet n'a pas été financé. Ainsi cette source d'énergie n'est pour l'instant pas à considérer

4. Résumé : partie 1

L'état des lieux est un point de départ pour la réflexion stratégique ainsi que pour le choix et la priorisation des mesures de réduction et d'adaptation du plan d'action PECC. Ces mesures serviront à atteindre les objectifs de la Municipalité (chapitre 5) et du Canton.

4.1. Profil climatique

Les bilans carbone présentés au *chapitre 3.1* mettent en évidence l'impact des habitant-es et des entreprises de Savigny (bilan du territoire), ainsi que celui de l'administration communale (bilan de l'administration) en termes d'émissions annuelles de gaz à effet de serre. Les résultats identifient les domaines d'activité les plus émetteurs. Ils permettent de poser un cadre pour l'élaboration d'objectifs de réduction des émissions et du plan d'action lié.

4.1.1. Bilan territorial

Total des émissions : 50'000 tonnes de CO₂eq émis dont 65 % d'émissions indirectes

Total d'émissions par habitant-e : par an : 14,8 t CO₂eq/hab/an (valeur Suisse : 15 t CO₂eq/hab/an)

Les principales sources d'émissions du territoire sont :

- La **consommation de biens et de services** (37 % des émissions totales) : l'alimentation à le plus grand impact.
- La **mobilité** (25 %) : les transports individuels motorisés (voiture) représentent 68 % des émissions de la catégorie. Alors que les transports publics ne comptabilisent que 1 % des émissions de la catégorie avec plus de 10 % des déplacements
- **L'énergie** (25%) : Les énergies fossiles, principalement le mazout, remplissent la majorité des besoins en énergie (61%) et sont responsables de 77 % des émissions de gaz à effet de serre de la catégorie. Le chauffage à distance au bois a une place importante dans le mixte.

4.1.2. Bilan de l'administration

Total des émissions : 1'300 tonnes de CO₂e/an dont 75 % d'émissions indirectes

Les principales sources d'émissions de l'administration sont :

- Les investissements faits dans **la construction et infrastructure** (51 % des émissions totales) pour les travaux liés aux routes, bâtiments et logements appartenant à l'administration ainsi qu'à d'autres travaux de génie civil.
- **L'énergie** (44 % des émissions totales) dans laquelle le mazout a une place prépondérante avec 52% des émissions de la catégorie. Les deux autres agents énergétiques utilisés sont l'électricité et le gaz naturel.

De manière générale, les efforts de réduction des émissions sont importants afin d'atteindre les objectifs fixés par la Confédération.

4.1.3. Enjeux d'adaptation

Les scénarios climatiques suisses prévoient une augmentation des phénomènes climatiques. À Savigny, les principaux événements pouvant avoir des conséquences sont similaires à ceux des communes voisines. Ils sont liés à l'augmentation de la température (canicules, îlots de chaleur), aux modifications du cycle de l'eau (sécheresse, fortes précipitations et leurs conséquences, tempêtes), et à l'érosion de la biodiversité.

Malgré les différents impacts négatifs liés – dangers pour la population, risques sur les biens matériels et les milieux naturels –, de nombreuses solutions d'adaptation existent déjà et peuvent être renforcées ou mises en œuvre sur le territoire de Savigny afin d'améliorer l'adaptation de la commune au changement climatique. De manière générale, les outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la planification et la prévention sont indispensables pour une bonne prise en compte des risques et le choix de mesures.

4.2. Profil énergétique

Les **points forts et faibles** de la Commune de Savigny en matière de consommation d'énergie, de production de chaleur, de potentiel renouvelable sont :

4.2.1. Points forts

- La consommation moyenne d'électricité par habitant-e, de 4'261 kWh/an par habitant-e est en dessous de la moyenne cantonale (4'973 kWh/hab/an, 2020). Ceci peut s'expliquer notamment par la présence faible de grandes industries sur le territoire communal.
- La production d'électricité photovoltaïque a doublé en 5 ans, pour une production moyenne de 579 kWh par habitant-e en 2021. Pour comparaison, la moyenne cantonale est de 326 kWh/an par habitant-e (2021). Le potentiel solaire est donc grand (évaluation OFEN).
- La commune dispose d'un bon potentiel pour la production de chaleur géothermique à basse profondeur selon le guichet cartographique cantonal.
- Il y a un potentiel pour les réseaux thermiques au centre du village de Savigny selon le guichet cartographique cantonal.

4.2.2. Points faibles

- La commune ne dispose pas ou peu de potentiel hydraulique et de biomasse.
- 83% du chauffage des bâtiments se fait par des énergies fossiles (gaz, mazout) et par de l'électricité directe. Pour comparaison, la moyenne cantonale est de 87% (2021).

Les constats présentés dans cet état des lieux - profil énergétique, profils climatiques du territoire et de l'administration et enjeux d'adaptation - posent ainsi un cadre pour la sélection et la priorisation des mesures qui constituent le plan d'action communal (chapitre 6).

Partie 2 : Objectifs et plan d'action

Cette partie 2 présente les objectifs, le plan d'action et la gouvernance choisis par la Municipalité de Savigny selon les résultats de l'état des lieux et ceux des démarches participatives.

5. Vision et objectifs

5.1. Vision à l'horizon 2050

La commune de Savigny a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions de la commune, est la suivante :

“La commune de Savigny assume sa responsabilité vis-à-vis du climat et de ses citoyen-nes. Convaincue de la nécessité de s'adapter au changement climatique et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, la commune priorise les actions favorisant la qualité de vie de ses habitant-es et un cadre de vie plus respectueux de l'environnement.

Énergie : En 2050, la commune de Savigny a effectué une transition énergétique : les agents fossiles tels que le pétrole et le gaz naturel sont largement abandonnés au profit d'énergies renouvelables locales. La commune promeut le photovoltaïque et a facilité la transition auprès des habitants. Les bâtiments administratifs tendent vers une autonomie énergétique grâce à l'assainissement de ses bâtiments et à l'extension et à la création de nouvelles installations.

Biodiversité et adaptation : La biodiversité et les sols sont préservés sur les espaces verts gérés par l'administration communale ainsi que dans les jardins privés grâce à une sensibilisation de la population à ces thématiques. Plusieurs zones riches en biodiversité ont été préservées et valorisées sur le territoire. Le travail des agriculteurs et viticulteurs de la région est mis en avant et soutenu par la commune.

Transversale : Grâce à des communications et à une sensibilisation régulière, les citoyennes et citoyens, les associations et entreprises locales collaborent avec l'administration. Ils et elles participent activement à la durabilité sur le territoire.

Ainsi, c'est grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs et actrices du territoire que ces changements ont pu avoir lieu à Savigny en 2050.”

Afin de fédérer l'ensemble des acteurs et actrices et de communiquer l'essence de cette vision, la Municipalité, a défini le slogan suivant :

Durabilité, Savigny s'engage !

5.2. Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la commune de Savigny a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe Transversal, un axe Energie & mobilité, et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Thème	Objectifs 2030	N° des fiches d'action
Transversal	Impliquer la population dans la réalisation des actions mises en place par la Commune	T4 : " Participation citoyenne"
	Réduire les impacts et la consommation de l'administration Montrer l'exemple lors de l'organisation de manifestations Favoriser les projets et les actions durable	T3 : "Formation" T6 : "Déchet" T7 : "Manifestation responsable" T9 : "Alimentation local et durable"
Energie & mobilité	Atteindre 60 % d'électricité consommée par l'administration produite sur les bâtiments communaux Réduire la consommation de chaleur des bâtiments de l'administration de 15% par rapport à 2019 Montrer l'exemple en matière de transition énergétique	E11 : « Exemplarité des bâtiments publics » E12 : « Éclairage public »
	Encourager le report modale des habitant-es Développer des alternatives pour une mobilité décarbonée	E16 : « Mobilité douce »
Adaptation aux changements climatiques	Augmenter la résilience et l'adaptation du territoire communal aux impacts du changement climatique Protéger la population des évènements climatiques Favoriser la biodiversité régionale sur le 100 % des espaces verts et des bâtiments communaux	C17 : "Renforcer la biodiversité" C18 : « Espèces exotiques envahissantes » C21 : « Canicule » C22 : « Sols »

6. Plan d'actions 2023 - 2027

Le PECC a été élaboré en collaboration entre la Municipalité de Savigny et eqlosion. Le présent plan d'actions détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années. Ce plan d'action a été déterminé en prenant en compte les ressources à disposition, l'état des lieux réalisé (partie 1 : chapitre 2, 3 & 4), du travail déjà fourni par la Municipalité, ainsi que de la démarche participative réalisée en juin 2023.

En effet, la population a également été consultée lors d'une démarche participative. Les résultats de cette démarche sont disponibles en Annexe 4. Celle-ci s'est déroulée en deux étapes qui ont permis de comprendre et présenter les priorités, les envies et les attentes de la population.

- Tout d'abord, en juin 2023, un sondage a été envoyé à la population et est resté ouvert sur un mois. Les répondant-es ont priorisé les thématiques du PECC et proposé des actions spécifiques
- Les habitant-es ont ensuite été invité à une séance de restitution de la première année du PECC et du sondage d'environ deux heures ouvert à toutes et tous a été réalisé le 14 septembre 2023. Les personnes présentes ont pu laisser leur nom pour être recontacté lors de prochaines démarches.

Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision de Savigny. Les mesures choisies contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 5). Les onze actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés :

- *un horizon temporel de mise en œuvre ;*
- *les arguments en faveur de la mise en œuvre et les objectifs souhaités* : base légale, gains économiques, coûts d'inaction, bénéfices soutenant la mise en œuvre, impulsion de l'action spécifiques à la commune.
- *les résultats attendus* : les objectifs à atteindre ou les livrables confirmant la réalisation de l'action ;
- *les ressources et soutiens envisageables* : les sources de financement, les personnes de soutiens internes ou externes à la Municipalité ainsi que les outils facilitant la mise en œuvre et la communication ;

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en Annexe 2 de ce document. Le tableau précise, les dicastères et services responsables de la mise en œuvre des actions et propose un calendrier. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Ce chapitre présente également des actions qu'ils seraient possibles de rajouter dans une éventuelle mise à jour de ce PECC et qui compléterait les objectifs 2030. Ces actions ne se trouvent pas dans ce plan 2024 – 2026 car la Municipalité n'est pas encore en mesure de les mettre en œuvre (préparation financière, validation d'autres démarches comme le PACom).

6.1. Actions du bloc Transversal

T°3 : Forme les élu-es et le personnel communal	
Arguments et objectifs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les contextes énergétiques et climatiques et gagner en autonomie ; • Avoir une vision claire et cohérente ; • Rendre les actions choisies pérennes et assurer une mise en œuvre efficace.
Résultats attendus	<p>3.1 Suivre le cours de base PECC</p> <p>3.2 Suivre les modules spécifiques (au minimum une personne formée pour chaque fiche obligatoire et si possible doubler les compétences)</p>
Ressources	Centre d'éducation permanente (CEP), Formation de l'Union des communes vaudoise (UCV), Formation Suisse Energie

T°4 : Favoriser l'engagement et la participation de la population (Obligatoire)	
Arguments et objectifs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Susciter l'adhésion et l'engagement de la population pour les objectifs du PECC ; • Favoriser la cohésion sociale ; • Créer une dynamique de changement et accompagner les habitantes dans leurs actions.
Résultats attendus	<p>4.1. Consulter la population lors de l'élaboration du PECC afin de comprendre ces besoins et priorités d'action</p> <p>4.2. Réaliser au moins une action annuelle impliquant la population en lien avec le PECC afin de l'inclure dans la mise en œuvre</p>
Ressources	Outils ou matériels de communication spécifiques indiqués dans les fiches, formation cantonale, conseils du Canton, éventuellement mandataire spécifique.

T°6 : Réduire, réutiliser et recycler les déchets	
Arguments et objectifs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser l'économie locale et les relations sociales ; • Réaliser des économies ; • Diminuer l'empreinte écologique du territoire.
Résultats attendus	<p>6.1. Favoriser la réutilisation d'objets et les matériaux de construction recyclés dans l'administration communale</p> <p>6.2. Faire participer activement la population sur les questions de réductions et de réutilisations des déchets</p>

	6.3. <i>Sensibiliser et communiquer sur les filière de recyclage</i>
Ressources	Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) ; Catalogue de recommandations de la DGE-GEODE ; Information et matériels de sensibilisation : Responsables.ch, Savefood.ch, Meschoixenvironnement.ch

<i>T°7 : Organiser et accueillir des manifestation responsable</i>	
Arguments et objectifs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser l'économie locale et les relations sociales ; • Valoriser la manifestation en garantissant une organisation durable ; • Sensibiliser les partenaires, les associations et la population.
Résultats attendus	<p>7.1. Organiser au moins une manifestation communale en utilisant l'outil KITmanif</p> <p>7.2. Promouvoir l'utilisation de KITmanif auprès des sociétés locales</p> <p>7.3. Modifier des conditions de subvention des manifestations soutenues par la Commune</p>
Ressources	Plateforme KITmanif, Subventions

<i>T°9 : Promouvoir une alimentation locale et durable</i>	
Arguments et objectifs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'économie locale et promouvoir les circuits courts, notamment les exploitations agricoles régionales ; • Sensibiliser la population (yc. les plus jeune) ; • Promouvoir une alimentation saine, équilibrée et responsable.
Résultats attendus	<p>9.1. Promotion des circuits courts</p> <p>9.2. Restauration collective (collaboration diabète Vaud)</p> <p>9.3 Campagne en collaboration avec Lausanne Région « Consommer local »</p>
Ressources	Modèle d'appel d'offre pour la restauration collective, soutien pour les projets de promotion des produits agricoles (DGAV et Vaud Promotion) Plateforme sur les achats publics responsables (PAP), Fourchette vertes, Association l'école à la ferme

6.2. Actions du bloc Énergie et Mobilité

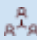
E°11 : Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	
Arguments et objectifs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser et réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux ; • Évaluer la qualité énergétique des bâtiments communaux et élaborer un plan d'assainissement si nécessaire ; • Diminuer l'empreinte carbone de l'administration et de ses bâtiments
Résultats attendus	<p>11.1. Mettre en place un suivi énergétique pour au moins 50% des bâtiments communaux chauffés</p> <p>11.2. Réaliser l'analyse énergétique CECB+ de l'ensemble des bâtiments communaux construits avant 2000</p> <p>11.3. Établir un plan d'assainissement des bâtiments communaux et y prévoir les budgets nécessaires</p> <p>11.4. Intégrer des critères de durabilité dans les cahiers des charges des appels d'offre pour tous les projets de rénovation et construction, en s'inspirant des ecoDevis (ECOBAU) - Voir fiche n°8</p>
Ressources	Programme bâtiments (subventions : CECB, isolation, chauffage, etc.) ; Association Ergo

E°12 : Réduire la consommation de l'éclairage public	
Arguments et objectifs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'état des infrastructures pour les optimiser • Réduire la consommation d'électricité de la Commune ; • Réduire la lumière superflue et éviter les nuisances pour l'humain et l'environnement ; • Réaliser des gains financiers et réduire les coûts financiers
Résultats attendus	<p>12.1. Réduire la consommation d'électricité liée et optimiser l'éclairage public</p> <p>12.2. Sensibilisation de la population à la pollution lumineuse</p>
Ressources	Contrat de Performance Énergétique déjà engagé avec la Romande Energie ; Subvention cantonale pour l'établissement d'un concept d'éclairage public (70% des coûts)

E°16 : Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos

Arguments et objectifs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter et sécuriser les déplacements dans la commune à vélo et à pied• Offrir un accès autonome à la population (yc. aux enfants)• Améliorer la qualité des espaces publics• Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants liés aux transports motorisés• Contribuer à une mobilité active
Résultats attendus	<p>16.1 Établir un diagnostic des besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable - Intégrer dans la démarche PACom</p> <p>16.2. Sécurisation des zones de trafic pour les piétons et les vélos ainsi que pour la santé des habitantes</p> <p>16.3. Améliorations des infrastructures piétons/vélo</p>
Ressources	<p>Subvention cantonales, Soutien technique de la SCEP et brochure de conseil, Guide Mesures en faveur des vélos rapidement réalisables, Pédibus</p>

6.3. Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques

 C°17 : Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques (Obligatoire)	
Arguments et objectifs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la qualité de vie de toutes et tous ; • Diminuer les effets des fortes chaleurs /gain de fraîcheur en été ; • Protéger et valoriser le patrimoine naturel local ; • Préserver la biodiversité et la qualité de vie des habitant-es ; • Diminuer les coûts liés aux dangers naturels (crues, ruissellements) • Montrer l'exemple
Résultats attendus	<p>17.1. Former au moins une personne sur les thématiques des arbres (patrimoine arborées/arbres remarquable) et sur la gestion des espaces verte (utilisation d'herbicide/gestion différenciée)</p> <p>17.2. Réaliser l'inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale</p> <p>17.3. Modifier les pratiques d'entretien des espaces verts communaux grâce à une gestion différenciée et adaptée aux changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des bord des routes, • Fauches tardives, • Utilisation d'herbicides, • Plantations adaptées, • Taille des arbres tous les 3 ou 4 ans afin d'augmenter l'ombrage au sol. • Réutilisation des déchets de taille type BRF au pied des arbres <p>17.4. Réaliser chaque année une action de communication ou de sensibilisation pour la population en lien avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans l'espace bâti</p>
Ressources	<p>Plusieurs subventions et formations cantonales, boîte à outils cantonale, associations de protection de la nature, biologiste à mandater.</p>

C°18 : Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Arguments et objectifs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les dégâts et limiter les pertes de rendements agricoles, • Préserver la santé de la population (allergies, maladies) • Protéger et valoriser le patrimoine naturel local et maintenir la biodiversité
Résultats attendus	<p>18.1. Former au moins une personne à la gestion des organismes exotiques envahissants (par exemple cours CEP) et désigner une personne responsable au sein de la commune</p> <p>18.2. Mettre en place une stratégie de lutte contre les organismes exotiques envahissants sur les surfaces propriétés communales et saisir les néophytes sur Infoflora</p> <p>18.3. Sensibiliser la population et communiquer sur les EEE</p>
Ressources	Outils de monitoring et de suivi des actions, formation données par le CEP

C°21 : Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule

Arguments et objectifs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens sociaux entre les personnes ; • Identifier les personnes vulnérables sur le territoire communal • Promouvoir des mesures en faveur du climat et de la santé ; • Atténuer les effets dû aux fortes chaleurs • Apporter une plus-value paysagère.
Résultats attendus	<p>21.1. Actualiser le plan canicule communal</p> <p>21.2. Actualiser avant chaque été la liste de la population à risque</p> <p>21.3. Élaborer/Actualiser un concept de visiteurs communautaires</p> <p>21.4 Réaliser au moins 1 action de prévention/sensibilisation</p>
Ressources	<p>Préfet-e du district fournit les renseignements avant les canicules ; Services d'aide et de soins à domicile ; vaste documentation disponible sur le site du canton.</p> <p><i>Synergie avec la fiche C°17</i></p>

6.4. Actions moyen-terme : dès 2027

Les actions présentées dans cette partie 6.4 sont des actions qui sont envisagées à moyen-terme par la Municipalité. Elles ont pu être discutées lors de séance de travail et différentes démarches sont en cours pour évaluer leur pertinence et/ou préparer leur mise en œuvre.

Ces actions sont séparées en deux thématiques :

1. Le pack « Assainissement » : Ces actions vont découler de l'étude d'assainissement de l'action E°11 afin de la compléter ;
2. Le pack « Aménagement et PACom » : La révision du Plan d'aménagement communal (PACom) doit commencer en 2024 et devrait se terminer au plus tôt en 2026. L'objectif est d'intégrer les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique au cœur de cette révision. La mise en œuvre des mesures se fera donc au terme de ce processus

6.4.1. Pack « Assainissement »

Titre de l'action	État d'avancement	Objectifs court-terme 2024 - 2027
E°13 : Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal	Etude de concept énergétique territorial réalisé en 2016	Réaliser un cadastre des toitures favorables aux installations photovoltaïques
E°14 : Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable	Étude de faisabilité réalisée pour les bâtiments communaux en 2023	Réaliser un montage qui permette le financement et le développement du CAD
E°15 : Développer la production d'électricité photovoltaïque	Etude de faisabilité réalisée pour les bâtiments communaux en 2023	Finaliser le plan d'assainissement et prévoir les budgets nécessaires sur un planning échelonné dans le temps

6.4.2. Pack « Aménagement et PACom »

Titre de l'action	État d'avancement	Objectifs court-terme 2024 - 2027
Gérer les cours d'eau en tenant compte des changements climatiques	Dans le cadre de l'étude du PACom qui sera initiée en 2024	Intégrer les enjeux dans le PACom
Prévenir et gérer les dangers naturels	Dans le cadre de l'étude du PACom qui sera initiée en 2024	Intégrer les enjeux dans le PACom

7. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre de 2023 à 2027

7.1. Gouvernance

La Municipalité est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal** a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité ;
- de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un conseiller.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau *eqlosion sàrl*. Celui-ci les appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans la communication du PECC, les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les dicastères et services responsables du portage des différents projets et actions prévus dans le cadre du PECC sont identifiés dans le plan d'action détaillé au chapitre 6 et dans le tableau de suivi en Annexe 2.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un groupe de suivi composé des membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi que du bureau *eqlosion sàrl*, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Madame Chantal Weidmann Yenny – Syndique et répondante de la démarche PECC
- Madame Nicole Félix – Municipale
- Messieurs Daniel Métraux, Jean-Claude Rochat et Christian Aeschlimann - Municipaux
- Madame Isabelle Schori – Secrétaire Municipale
- Madame Fanny Gabioud, coordinatrice de projet PECC du bureau *eqlosion sàrl*.

La décision d'octroi remise par le Canton de Vaud date du 29 septembre 2022. Ainsi, la démarche PECC de Savigny ainsi que la mise en œuvre des actions identifiées au chapitre 4 se dérouleront jusqu'en milieu 2026. Le groupe de suivi, durant cette période, se réunit au moins 2 à 3 fois par an pour :

- préparer les dossiers ;
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication (chapitre 8).

Il fait régulièrement un point de situation de l'avancée des travaux, à travers un point régulier porté à l'ordre du jour de ses séances.

7.2. Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau *eqlosion sàrl*. Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans, soit de mi-2023 à mi-2027. Ledit mandat est financé pour 50 % par le budget annuel sur les quatre prochaines années, et pour 50 % par une subvention cantonale qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche²⁸.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au point de vue des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques, en particulier pour les actions obligatoires T°3 « Formations », T°6 « Déchet », T°7 « Manifestation » E°11 « Exemplarité des bâtiments publics » et C°17 « Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques ».
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil général, en particulier dans le cadre des suites de la mesure E°11 « Exemplarité des bâtiments publics » du plan d'action, ainsi que pour les mesures moyen-terme
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des mesures E°11, E°12, E°16, C°17, C°18 et C°22 du plan d'action.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi en charge avec l'appui du bureau mandataire.

7.3. Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 2). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi, avec l'aide du bureau *eqlosion sàrl*

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité. Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

²⁸ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances>

8. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur leurs engagements politiques et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elles veillent à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la commune.

Le groupe de suivi avec l'aide du bureau *eqlosion sàrl*, est chargé de proposer les actions de communication, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : séance d'information, journal communal, pages dédiées ou vidéo explicative sur le site web de la commune, lettres à la population (courrier municipal ou tout ménage), communication au conseil communal, etc.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants²⁹.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d'action n° 4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

²⁹ Des liens vers différents supports ou programmes de sensibilisation et d'informations sont indiqués dans les fiches d'action du PECC, sous « Plus d'informations ». Le bureau *eqlosion sàrl* fournit un plan de communication incluant des recommandations, des messages clés et des visuels pour la communication du PECC.

9. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Savigny s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques en renforçant la biodiversité sur le territoire communal et en diminuant les risques.

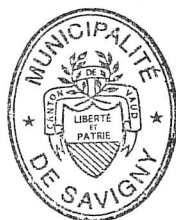
Ainsi, la commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-es et tous les acteurs présents sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité

Date : 18 décembre 2023

Mme la Syndique de Savigny
Chantal Weidmann Yenny

Mme la Secrétaire Municipale de Savigny
Isabelle Schori



Annexes

Les annexes sont disponibles dans des fichiers séparés

Annexe 1 : Excel - Bilans carbone territorial et administratif

Annexe 2 : Tableau de suivi

Annexe 3 : Cartes de Savigny

Annexe 4 : Rapport démarche participative (fiche N°4)